



REPUBLIQUE DU SENEGAL
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA PARITE (ONP)

LA PARITÉ DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES AU SÉNÉGAL

RAPPORT AU PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE

2011 - 2015

Décembre 2016

**LA PARITÉ
DANS LES POLITIQUES
PUBLIQUES
AU SÉNÉGAL**

**RAPPORT AU PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE**

2011 - 2015

Décembre 2016

SOMMAIRE

MOT DE LA PRESIDENTE	10
RAPPEL CONCEPTUEL	11
Le Genre	
L'Équité	
L'Égalité de Genre	
La Parité	
RESUME EXECUTIF	15
CHAPITRE I. ELEMENTS CONTEXTUELS ET METHODOLOGIQUES DU RAPPORT	19
1.1. EGALITE DES SEXES : ENJEUX, CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE	20
1.2. METHODOLOGIE D'ELABORATION ET LIMITES DU RAPPORT	23
CHAPITRE II. BILAN ET ANALYSE DES PERFORMANCES SECTORIELLES	25
2.1. – SITUATION NATIONALE D'INDICES DE GENRE	26
2.1.1. Indice de Développement du Genre (IDG)	
2.1.2. Indice d'Inégalité de Genre (IIG)	
2.2. - DOMAINE ECONOMIQUE	27
2.2.1. Etat de la parité dans le secteur agro sylvo pastoral	
2.2.1.1. Sous-secteur Agricole	
2.2.1.2. Sous-secteur de l'Élevage	
2.2.1.3. Sous-secteur de la Pêche	
2.2.2. Etat de la parité dans les secteurs transversaux	
2.2.2.1. Participation au marché de l'emploi	
2.2.2.2. Participation à la Fonction publique	
2.2.2.3. Types de contrats selon le sexe du bénéficiaire, dans le secteur privé	
2.2.2.4. Participation et responsabilisation dans les PME	
2.2.2.5. Accès aux services financiers décentralisés	

2.3. - DOMAINE SOCIAL	39
2.3.1. Secteur de l'Éducation et de la Formation	
2.3.1.1. Education de base	
2.3.1.2. Accès aux filières scientifiques et techniques	
2.3.1.3. Alphabétisation des jeunes et des adultes	
2.3.1.4. Formation Professionnelle et Technique	
2.3.1.5. Enseignement Supérieur	
2.3.1.6. Réussite scolaire	
2.3.2. Secteur de la Santé	
2.3.2.1. Santé de la reproduction	
2.3.3. Protection sociale	
2.3.3.1. Bourses de sécurité familiale	
2.3.3.2. Carte d'égalité de chances	
2.3.3.3. Couverture maladie universelle	
2.4. - DOMAINE POLITIQUE ET JURIDIQUE	56
2.4.1. Situation de la Parité dans les Institutions électives	
2.4.2. Situation de la Parité dans l'administration	
2.4.3. Situation des violences basées sur le genre (VBG)	
2.4.3.1. VBG dans les lieux de travail	
2.4.3.2. VBG dans l'espace familial	
2.4.3.3. VBG dans les rues	
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	63
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	68

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
BAC	Baccalauréat
BEP	Brevet d'Etude Professionnelle
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes moyennes
BT	Brevet de Technicien
BTS	Brevet de Technicien supérieur
CAP	Certificat d'Aptitude professionnelle
CCIEF	Cadre de Coordination des Interventions pour l'Education des Filles
CDD	Contrat à Durée déterminée
CDI	Contrat à Durée indéterminée
CDIPE	Centre de Développement intégré de la petite Enfance
CEA	Commission Economique de l'Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention pour l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes
CESE	Conseil Economique, Social et Environnemental
CFEE	Certificat de Fin d'Etudes élémentaires
CIPD	Conférence internationale sur la Population et le Développement
COSEF	Conseil sénégalais des Femmes
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles
DEEG	Direction nationale de l'Equité et de l'Egalité de Genre
DGPSN	Délégation générale de la Protection et de la Solidarité nationale
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes économiques
DPRE	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
FONSTAB	Fonds de Stabulation
FPT	Formation Professionnelle et Technique
GEEP	Groupe pour l'Etude et l'Enseignement de la Population
IDH	Indice de Développement humain
ODD	Objectifs de Développement durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONP	Observatoire national de la Parité
ONU/ Femmes	Organisation des Nations-unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

PADERCA	Projet d'Aménagement et de Développement de la Riziculture en Casamance
PAQUET	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence de l'Éducation
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNDE	Programme national de Développement de l'Élevage
PNUD	Programme des Nations-unies pour le Développement
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RADHO	Réseau africain des Droits de l'Homme
RGPHAE	Recensement général de la Population de l'Habitat de l'Agriculture et de l'Élevage
RNB	Revenu national brut
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta du fleuve Sénégal
SFD	Structure Financière décentralisée
SNEEG	Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre
TAMA	Taux d'Accroissement moyen annuel
TAP	Taux d'Achèvement du cycle Primaire
TBS	Taux brut de Scolarisation
TBSF	Taux brut de Scolarisation des Filles
TNS	Taux net de Scolarisation

LISTE DES TABLEAUX

Réf	Désignations
01	Situation de l'accès des élèves au crédit FONSTAB en 2014 et 2015
02	Situation de la participation au marché de l'emploi en 2015
03	Répartition des agents de la fonction publique selon le sexe en 2014
04	Situation de l'Accès des femmes au micro crédit en 2014 et au 1 ^{er} Semestre 2015
05	TBS par niveau d'enseignement général 2005 et 2015
06	Taux d'alphabétisation au Sénégal en 2015
07	Situation de l'accès à la Formation Professionnelle et Technique en 2014 et 2015
08	Situation de la Parité dans l'Enseignement supérieur 2013 et 2015
09	Réussite scolaire selon le sexe en 2010 et 2015
10	Distinctions au Concours général selon le sexe des lauréats, en 2014 et 2015
11	Couverture en soins prénatals et assistance lors de l'accouchement en 2014 et 2015
12	Proportion de filles de 15 à 19 ans ayant commencé leur vie féconde en 2015
13	Situation des grossesses précoces dans l'espace scolaire 2013-2014
14	Bilan d'indicateurs du Programme de Bourses de sécurité familiale 2014-2015
15	Représentation des femmes avant et après la LPA, dans les institutions ciblées
16	Etat selon le sexe des nominations en conseils des ministres de 2011 à 2015
17	Situation selon le sexe, de postes pourvus en conseils des ministres de 2011 à 2015
18	Situation selon le sexe d'administrateurs du niveau déconcentré en 2014
19	Principales recommandations

LISTE DES GRAPHIQUES

N°	Désignation
01	Répartition selon le sexe des bénéficiaires, des contrats enregistrés en 2014
02	Evolution du Taux d'achèvement du Primaire 2004-2015
03	Ratio F/G de Taux de réussite aux examens scolaires 2015

MOT DE LA PRESIDENTE
RAPPEL CONCEPTUEL
RESUME EXECUTIF

MOT DE LA PRESIDENTE



Ce rapport est produit en application de l'article 9 du décret n° 2011-309 du 07 mars 2011, modifié par le décret n° 2013-279 du 14 février 2013, portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire national de la Parité (ONP).

Autorité administrative indépendante, l'ONP vient renforcer le dispositif institutionnel sur la promotion du genre au Sénégal, qui dispose ainsi d'un mécanisme d'appui à l'opérationnalisation (Ministère en charge de la Femme) et d'une institution de suivi et de contrôle (l'ONP). Par cette nouvelle institution, l'Etat se donne les moyens, pour une effectivité de la parité, de « connaître, à tout moment, l'évolution des actions engagées pour la mise en œuvre de l'égalité de genre »,¹ de prendre l'exacte mesure des résultats de ses actions et des changements induits dans la vie des femmes et des hommes.

Cette orientation est une indication majeure pour l'ONP, d'inscrire son action dans la mise en œuvre du « **Plan Sénégal Emergent (PSE)** » qui dans sa vision, reconnaît la transversalité du genre et entend à cet effet, entre autres, autonomiser la femme et promouvoir la jeune fille dans un cadre normatif propice à leur plein épanouissement.

En outre, l'émergence ne saurait advenir sans un suivi systématique des politiques axées sur les résultats², lesquels résultats devraient être équitablement profitables aux hommes et aux femmes pour entraîner un développement durable. Ce postulat justifie ainsi toute la pertinence de l'ONP dans le processus de réalisation du PSE, notamment dans l'identification et l'analyse des disparités et inégalités de genre.

C'est pourquoi, en droite ligne des missions conférées à l'ONP, ce rapport présente la situation comparée des femmes et des hommes dans les secteurs économique, social et politique. Il relève les inégalités et anomalies notées contre les droits des femmes et l'égalité de genre et identifie les obstacles à la parité. Il formule aussi les recommandations de l'ONP.

Les difficultés rencontrées dans le processus de collecte de l'information ont limité l'exhaustivité des sous-secteurs à couvrir.

C'est le lieu de renouveler le plaidoyer en direction de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, pour que des directives soient formulées en vue d'assurer une bonne collaboration entre tous les acteurs concernés par l'équité et l'égalité de genre, car la production de données statistiques désagrégées (par sexe) et fiables à tous les niveaux, reste également un défi à relever.

Enfin, les membres du Conseil de l'Observatoire par ma voix renouvellent leurs sincères remerciements à Son Excellence Monsieur le Président de la République, pour son engagement en faveur des femmes et sa volonté de consolider leurs acquis. J'associe, dans ces remerciements, les institutions de l'Etat, pour leur bienveillante collaboration, les partenaires techniques et financiers, pour leurs appuis, les organisations de la société civile pour leur travail inlassable en vue de promouvoir l'effectivité des droits des femmes et enfin, toutes les parties prenantes ayant contribué à la production de données qui ont alimenté le présent rapport.

Fatou DIOP
Présidente de l'ONP

¹ Rapport de présentation du Décret n° 309-2011 créant l'ONP.

² Propos de Monsieur le Président de la République, Communiqué Conseil des Ministres du 18 décembre 2013

RAPPEL CONCEPTUEL

🔗 Le Genre

Alors que le **sexe** renvoie aux caractères anatomiques et physiologiques (innés) de l'homme et de la femme, le **Genre** s'intéresse aux rapports sociaux que les femmes et les hommes tissent obligatoirement dans tous les domaines pour bâtir leurs futurs ; lesquelles relations produisent des rôles, des statuts, des positions, des capacités, des incapacités, des disparités et inégalités diverses, des stéréotypes etc., qui les marquent **comme fruits et émanations de constructions sociales historiques, économiques et culturelles**. Ces constructions ont pour socle la puissance de l'homme. La répartition des rôles, responsabilités, activités (division du travail et ouvertures d'expériences diversifiées) et ressources entre femmes et hommes, est source d'inégalités et limite la liberté des femmes à jouir de leurs droits. Ainsi, dans nombre de pays surtout en Afrique, en Asie, en Amérique du Centre et du Sud, les femmes restent des « mineures juridiques ³ ». Même si les cadres juridiques qui instaurent l'égalité des femmes et des hommes sont en place, les femmes ne bénéficient pas forcément des mêmes droits réels et continuent de subir des discriminations liées aux coutumes et aux traditions et portées par les cultures. Elles subissent des inégalités dans l'accès et le contrôle des ressources surtout productives (par exemple la terre, l'eau, les crédits d'envergure), les équipements et infrastructures. Les femmes sont aussi souvent discriminées dans leur liberté de parole et de mouvement, ainsi que dans leurs possibilités et prérogatives à faire des choix dans toutes les étapes de leur vie.

Les perceptions concernant le féminin et le masculin sont souvent institutionnalisées dans un système asymétrique, intégrées dans les mentalités et les cultures, véhiculées ainsi par la famille, l'école, les institutions, la presse, l'opinion. Ce système dans un processus dynamique multiforme, met en place des rapports de pouvoir incluant un élément hiérarchique selon lequel les hommes sont considérés comme supérieurs aux femmes, et les tâches, fonctions et valeurs qui leur sont attribuées sont jugées supérieures à celles dévolues aux femmes.

En tant **qu'objectif de développement**, l'intégration transversale des questions de genre dans les politiques publiques promeut l'égalité des droits, ainsi qu'un partage équitable, sous une perspective d'égalité, des ressources, produits et responsabilités entre les femmes et les hommes. L'Approche Genre incite au respect des droits formels et réels égaux entre les femmes et les hommes, à l'amélioration de l'accès aux espaces d'expression et de pouvoir, au capital humain incorporé (santé, éducation) et aux facteurs de production.

En tant que **méthodologie, l'approche Genre** est une démarche qui repose sur l'analyse et la remise en cause des processus qui différencient et hiérarchisent les individus en fonction de leur sexe. L'approche Genre produit une analyse comparée de la situation des femmes et des hommes tant d'un point de vue économique que social, culturel et politique. Elle est transversale et aborde tous les champs du développement. L'Approche et l'Analyse Genre conduisent et éclairent la remise en cause des représentations et pratiques inégalitaires, individuelles et collectives en vue de la prise et de la mise en œuvre de mesures de justice sociale, pour combler au fur et à mesure, les inégalités entre les hommes et les femmes.

Appliquée aux politiques publiques, l'intégration du genre vise à promouvoir l'égalité des femmes et des hommes en prenant en compte les différences et la hiérarchisation socialement construites.

³. Adéquations, Définitions de l'approche de genre et genre & développement, <http://www.adequations.org>

↳ L'Équité

La démarche d'équité vise à corriger des inégalités de départ pour arriver à l'équivalence des chances (ou opportunités) entre femmes et hommes, en tenant compte de leurs besoins et intérêts spécifiques. Pour des raisons historiques, sociales ou biologiques, ces besoins et intérêts peuvent s'exprimer de façon différente.

A cet effet, des **mesures temporaires** peuvent être mises en place. Elles visent à redistribuer le pouvoir de façon plus équitable, jusqu'à ce que l'égalité soit atteinte. Dans ce cadre, la « discrimination positive » (plus exactement appelée action positive) est autorisée par la Convention Internationale pour l'Élimination des Discriminations envers les Femmes (CEDEF/CEDAW). Elle se traduit entre autres par un quota minimal (33% selon les NU) obligatoire pour favoriser un groupe de population désavantagé. À noter que selon les Nations-unies, « les quotas ou diverses mesures spéciales temporaires » ont fait la preuve de leur efficacité. Il conviendrait de relever que le quota ne peut être qu'une mesure transitoire pour arriver à l'Égalité.

L'équité en tant que mesure de justice sociale, fait partie des démarches à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif d'égalité des femmes et des hommes. « L'équité de genre » est le fait d'avoir un traitement différencié entre femmes et hommes pour corriger des inégalités de départ et atteindre « l'égalité ». En d'autres termes, la notion d'équité donne à chaque personne ou groupe social ce dont elle ou il a droit, selon ses besoins, sa situation, voire ses « mérites », etc. en vue de sa réalisation optimale.

↳ L'égalité de Genre

« L'égalité de genre » est le fait de fournir aux femmes et aux hommes les mêmes droits, opportunités, ressources, dans tous les domaines. L'égalité est un droit fondamental de la personne humaine, quels que soient le sexe biologique, le statut social et les autres différences entre les personnes. Concrètement, il s'agit d'assurer les mêmes chances aux femmes et aux hommes, tout en respectant leurs spécificités, pour qu'ils jouissent de leurs droits, et participent au développement.

L'objectif d'égalité suppose la mise en œuvre de politiques en faveur de « l'égalité des chances » entre les femmes et les hommes. L'égalité des chances doit leur permettre de bénéficier des mêmes conditions pour avoir un accès égal aux mêmes ressources (dans les cadres de l'éducation et de la formation, de la santé, de la production), au marché de l'emploi, aux responsabilités politiques, sociales, culturelles etc. Ainsi, faudrait-il parfois parler d'égalité face aux « opportunités » qu'offre et ouvre la vie tant publique que privée.

Toutefois, il est important de préciser que la notion d'égalité intègre la question d'identité et de différence. En d'autres termes, l'homme et la femme sont différent(e)s mais cette différence (fondement de l'identité) ne doit pas empêcher l'égalité (H/F) en termes de droits, de responsabilité et d'accès à toutes les opportunités.

↪ La Parité

Dans les parutions de 1798, 1835 et 1932 le dictionnaire de l'Académie française définit la parité comme l'«*Egalité entre des êtres, des objets de même qualité, de même nature*». La parution de 1986 y ajoute la notion **de valeur**, d'équivalence (*Parité de deux monnaies : le fait qu'elles aient une valeur égale ou qu'elles soient liées par un change constant*) et l'étend aux personnes (*égalité du nombre des représentants de diverses catégories au sein d'une organisation, d'une association, d'un système politique*).

Ces notions de valeur et d'équivalence serviront de terreau à la réflexion de Claudette Apprill et Elizabeth Sledziewski⁴ qui ont conceptualisé et proposé, en 1989, la notion de « **démocratie paritaire** » : la démocratie est le gouvernement du peuple par le peuple, composé d'hommes et de femmes avec leur spécificité sexuelle et ayant la même valeur et la même dignité en tant qu'espèce humaine. Etant les composantes (les 2 formes, les deux faces, les deux versions) de l'être humain (unique) les deux sexes ne peuvent ainsi être vus que dans un rapport d'équivalence – égalité en valeur et en dignité – et de partenariat, c'est-à-dire de parité. Pour que l'équilibre entre les deux sexes qui découle de leur égalité en valeur et en dignité soit établi, il faut faire intervenir la loi afin que la mixité naturelle de la société humaine se reflète dans ses structures et son fonctionnement.

La parité s'entend une représentation égalitaire. Elle signifie que chaque sexe est représenté à égalité de nombre avec l'autre sexe et constitue un instrument au service de l'égalité des chances et d'accès aux opportunités dans la société.

Dans le même sillage, Mariette Sineau considère la parité comme «*l'égalité quantitative, garantie pour l'accès à certaines fonctions électives*»⁵. La **représentation politique** à laquelle renvoie ainsi la Parité est la signification la plus répandue, mais ne lui ôte en rien son **sens premier d'égalité** cité plus haut. Cette ambivalence peut expliquer les tensions, contradictions et diversités d'interprétations et de définitions dont ce concept fait l'objet.

Ainsi, l'objectif visé par la parité homme - femme, à savoir «*lutter contre les inégalités engendrées par des déséquilibres constatées entre les sexes, le plus souvent à l'avantage des hommes*»⁶, renseigne sur la diversité de son champ d'application puisque les inégalités se retrouvent encore partout, dans tous les secteurs.

Dans le domaine de l'emploi par exemple, on fait référence à la parité en termes d'égal accès à une profession (à diplôme égal bien entendu), ou de rémunération égale pour un même travail ou pour un travail de valeur égale. En matière de protection sociale, la mesure sur la fiscalité prise en 2008⁷, a permis aux femmes fonctionnaires d'avoir les mêmes niveaux d'imposition que les hommes. De même, la ratification par le Sénégal de la Convention 183 (C.183) sur la Protection de la Maternité en décembre 2015 l'étend davantage en termes d'égalité de traitement et meilleure prise en charge des spécificités des femmes et des filles.

⁴ Laure Bereni, La bataille de la parité. Mobilisations pour la féminisation du pouvoir, Paris, Economica, coll « Etudes politiques », 2015, 304p

⁵ Etude de cas – Institutionnalisation de la parité : l'expérience française dans Femmes au parlement. - Stockholm: International IDEA, 2002, P 131-132)

⁶ Toupictionnaire : dictionnaire en ligne : <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Parite.htm>

⁷ Loi n°2008-01 du 8 janvier 2008 relative à l'égalité de traitement fiscal (JO n°6387 du 21 janvier 2008

Pour l'Acte additionnel de la CEDEAO (2015) relatif à l'égalité de droits entre les hommes et les femmes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO, la parité s'entend de toutes les mesures visant à garantir aux femmes une participation égale à la vie politique, dans le domaine de l'emploi (accès à une profession, égalité de chances en matière de recrutement à un emploi et à grade équivalent, salaire équivalent), au niveau de la représentativité à la tête des entreprises et au niveau des institutions.

C'est dans ce sens que le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) donne de la parité une définition qui mérite toute l'attention requise. Partant de l'idée que « *la parité signifie l'égalité ou la situation d'égalité* », le CCDG développe la notion de Parité sexospécifique qui signifie « *la réalisation d'une participation égale des filles et des garçons, des hommes et des femmes à toutes les activités de développement* »⁸. La parité renvoie ici à l'accès, ou mieux, à la jouissance effective des droits, opportunités et ressources fournis sur une base égale, aux femmes et aux hommes.

Partant, on peut dire que la parité est le versant concret, tangible du principe d'égalité qui est plus abstrait et complexe⁹.

Cette approche du CCDG de la Parité semble être la plus adaptée à la réalité sénégalaise. La loi n° 2010-11 du 28 mai 2010 instituant la parité, est un outil de réalisation de la démocratie paritaire. Elle constitue un levier important pour booster la parité dans les autres domaines, car sa mise en œuvre a permis de réduire considérablement les inégalités constatées entre les hommes et les femmes en termes d'accès aux institutions électives où on décide de l'utilisation des ressources du pays pour assurer le bien-être des populations (hommes et femmes).

La démocratie paritaire du Sénégal constitue donc un puissant moyen dans la perspective d'une parité économique pour assurer l'émergence à l'horizon 2035 dans le respect de « l'Etat de droit », lequel inclut l'application des droits des femmes.

La Parité tout comme l'Équité, appliquée dans les instances d'orientation, de décisions et de budgétisation des politiques publiques, est un moyen de l'Égalité en ce sens que grâce à elle, chaque groupe d'élu(e) femmes ou hommes est en mesure de peser de tout son poids avec toutes les chances de s'accorder avec l'autre groupe pour faire intégrer les besoins et préoccupations spécifiques de ses composantes homogènes.

⁸ Manuel d'apprentissage et de formation en genre. CCDG/Édition 2011.

⁹ Sébastien Barles, « Complexité et mutabilité du concept d'égalité », Revue Hommes et migrations – Article issu du n° 1232, juil-Août 2001 « Vies de famille »

RESUME EXECUTIF

Ce rapport fait le bilan des performances sectorielles, sous l'angle de l'égalité de genre dans les domaines économique, social, politique et juridique, sur la période 2011-2015

Dans le domaine économique, au niveau du **sous-secteur agricole**, les femmes représentent environ 70% des acteurs. Toutefois, les chefs de ménages agricoles sont en majorité des hommes (84,7% en 2013¹⁰; 75% en 2015¹¹). De même, seules 16,4% des exploitations agricoles sont dirigées par des femmes contre 83,6% par des hommes qui exploitent en moyenne 1,3 ha là où les femmes dépassent rarement 0,4 ha¹². Le recours à la mécanisation dans les labours a concerné environ 4 fois plus de parcelles d'hommes (80,6%) que celles de femmes (19,4 %).¹³

Concernant le **sous-secteur de l'élevage**, 60% des ménages agricoles sont des éleveurs parmi lesquels 15,3% sont des femmes. En 2015 le Fonds de Stabulation (FONSTAB) a enregistré 41 demandes de financement de projets initiés par des femmes, contre 342 pour les hommes. Cependant, un progrès important est noté dans le taux de satisfaction des demandes de crédits des femmes qui est passé de 18,8% en 2014 à 51,2% en 2015. Aussi, 5 498 acteurs dont 3 611 femmes (soit 65,7%) ont bénéficié de formation en 2015 avec un progrès notable (6 fois plus) par rapport à 2014 (592 femmes formées sur 1 164 soit 51%).

Par contre pour le **sous-secteur de la pêche**, (secteur stratégique) l'examen de la participation des femmes et des hommes n'a pu être réalisé en raison de l'absence de données désagrégées selon le sexe.

L'analyse du **marché de l'emploi** en 2015 montre que pour la population âgée de 15 ans et plus, les femmes ont un Taux d'activité habituelle de 49,5% contre 71,2 % pour les hommes; leur taux de chômage habituel est un peu plus de 2 fois, plus important (23,5 %) que celui des hommes (11,4%).¹⁴

La **participation à la fonction publique** est largement favorable aux hommes (qui représentent 78,8% des agents en 2014). En outre, à l'échelle hiérarchique, les femmes sont proportionnellement plus concentrées dans les niveaux inférieurs (hiérarchies C et D) où on note 39% d'entre elles contre 21,5% des hommes. Elles sont peu présentes dans la hiérarchie A (15,7%).¹⁵

L'examen du nombre **de contrats enregistré dans le secteur privé**, montre en 2014 un accroissement de 20,4% en valeur relative par rapport à 2013. Cependant, les femmes avec 25,9% des CDI contre 74,1% pour les hommes, sont plus affectées par la précarité de l'emploi.

¹⁰ RGPHAE 2013/ ANSD

¹¹ EDS-C 2015/ANSD

¹² RGPHAE 2013/ANSD

¹³ Rapport DAPSA/2014

¹⁴ Source : ENES 2015/ANSD

¹⁵ A Spécial ; A1 ; A2 ; A3 (Source : ONP exploitation données Ministère Fonction publique suite Audit du personnel)

Quant aux **PME**, leur grande majorité (81,1%), sont gérées par des hommes. Les emplois créés sont aussi occupés à 78,3% par des hommes.

L'examen de **l'accès au financement dans les services financiers décentralisés** montre que le ratio F/H du nombre de bénéficiaires de crédits octroyés, reste en faveur des femmes qui sont cependant largement sous dotées par rapport aux hommes, en ce qui concerne le volume de financement octroyé en 2014 (36%) comme en 2015 (34%).

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, on note une avancée très significative de la scolarisation des filles du préscolaire au secondaire. Cependant, la préscolarisation est encore très faible (elle couvre en 2015 moins de 1/5 des enfants de 3 à 5 ans ciblés), avec de grandes disparités inter régionales.

En 2015, **le Taux d'achèvement du cycle Primaire des filles** est supérieur à celui des garçons (66,2% contre 55,8%). Au cours de la décennie 2005-2015, le TAP des filles est passé de 49,2% à 66,2% soit un gain de 17 points de pourcentage en valeur absolue et un TAMA de 3,0 %. Celui des garçons a régressé de 56,5% à 55,8% soit un TAMA de moins 0,1%. Cet important progrès dans la scolarisation des filles résulte de divers efforts déployés par le Gouvernement et ses partenaires (PTF, OSC).

Concernant, **l'accès aux filières scientifiques et techniques**, les effectifs nouvellement admis en Seconde « S » dans les Lycées d'enseignement général en 2015, comptent 26,5% des filles contre 31,9% des garçons. Sur la période 2011-2015, on note une réduction de l'écart entre garçons et filles dans l'accès en « Seconde S ». Cependant la tendance est à la baisse pour les filles (TAMA-1,3%) comme les garçons (TAMA -3,6%).

Pour **l'alphabétisation des jeunes et des adultes**, le Sénégal figure parmi les dix pays en Afrique où **moins de la moitié des adultes** âgés de 15 ans et plus, **est alphabétisée**, avec une proportion plus faible chez les femmes (42,1% contre 56,6% pour les hommes).¹⁶

Au niveau de **la formation Professionnelle et Technique**, les filles sont plus représentées que les garçons dans les effectifs (52,5%) en 2014 et 54% en 2015. Par contre, elles sont moins présentes dans les filières industrielles et techniques : 38,9% dans les effectifs des lycées techniques et seulement 18 % dans les Centres sectoriels. Le taux de qualification de la population active âgée de 6 ans et plus, est de 13,7% pour les hommes et 7,5% pour les femmes. En outre, seules 2,3% des femmes ont bénéficié d'une formation formelle contre 7,7% pour les hommes.¹⁷

Dans **l'Enseignement Supérieur**, malgré un développement de la carte universitaire, on note un faible niveau de participation particulièrement de la cible féminine. En effet, seul 3,7% de filles et 5,3% de Garçons âgés de 20 à 24 ans ont accès à ce niveau d'enseignement en 2015¹⁸. Ces proportions s'élèvent respectivement à 3,2% et 5,7% pour la population âgée de 15 à 49 ans). On dénombre également 512 femmes dans le cycle d'ingénieurs contre 923 hommes et 1515 femmes contre 4865 hommes au sein des doctorantes en sciences médicales.¹⁹

¹⁶. EDSC 2015

¹⁷. RGPHAE 2013

¹⁸. EDSC 2015

¹⁹. Rapport sectoriel 2014

Dans le domaine de la santé, concernant la Santé de la reproduction en 2013, pour chaque 100 000 naissances vivantes (NV), 434 femmes sont mortes en donnant la vie. L'indicateur révèle d'importantes disparités zonales et inter régionales : 459/100 000 NV en milieu rural contre 397/100 000 NV en milieu urbain²⁰; au niveau régional, Kédougou enregistre le maximum avec 921/100 000 NV, il est suivi de Matam 741/100 000 NV; par contre, Thiès a enregistré le taux le plus bas avec 271/100 000 NV, suivi de Dakar avec 342/100 000 NV.

La planification familiale reste encore faible. En 2015, environ 17 % des femmes sexuellement actives utilisent une méthode contraceptive moderne ou traditionnelle ; 21 % des femmes en union, emploient une méthode moderne de contraception contre 16 % en 2013²¹, soit un gain de 5 points. Les résistances socio culturelles, la faiblesse du niveau d'instruction de nombreuses femmes et la pauvreté, limitent particulièrement la planification familiale.

Par rapport au **VIH/Sida**, le taux de prévalence demeure faible avec 0,7%, en 2013. Cependant, les femmes sont les plus affectées (ratio d'infection F/H : 1,6) de même que les régions de Kédougou (2,5%) et Kolda (2,4%).

Par ailleurs, la persistance et l'accroissement de la fréquence des **Violences Basées sur le Genre** (VBG) menacent la sécurité des citoyens et continuent de porter atteinte aux droits des femmes dans les lieux de travail, dans le cercle familial, comme dans la rue (Viols et agressions physiques en recrudescence). Les Mutilation Génitales des femmes n'ont connu qu'un léger infléchissement entre 2011 et 2015 (26 à 24%). Ainsi, environ une fille sur quatre (1/4) reste exposée à ce fléau.

Enfin, dans le cadre de la **protection sociale**, en 2015, un effectif cumulé de 197 751²² femmes et 348 481 enfants âgés de 0 à 18 ans (dont 168 999 filles soit 48,5%) ont bénéficié des retombées de la bourse familiale dans le cadre de l'inclusion sociale des familles vulnérables.

Dans le domaine politique et juridique, la situation de la Parité dans les Institutions électives, montre que l'accès des femmes à différentes instances décisionnelles (Assemblée nationale et son Bureau, CESE, Conseils locaux), s'est beaucoup améliorée. Ce progrès remarquable, est le fruit de l'engagement de diverses familles d'acteurs pour une application effective de la loi sur la parité. La parité au niveau des organes des commissions et conseils locaux, reste un défi à relever.

Dans l'administration, la participation au Gouvernement montre que sur les 34 membres, il n'y a que 7 Femmes (soit 20, 6%)²³. En Conseil des Ministres, 224 nominations ont été enregistrées en 2015, dont 28 femmes soit **12,5%**. Cette situation révèle un léger recul (0,7%) par rapport à 2011 (190 nominations dont 25 femmes soit **13,2%**).

²⁰. RGPHAE 2013/ANSD

²¹. EDSC 2015/ANSD

²². Rapport de la revue annuelle conjointe du PSE 2015

²³. Cf: Décret n° 2015-855 du 22 juin 2015 portant Composition du Gouvernement

Au niveau de l'administration déconcentrée également, l'analyse du profil genre réalisé dans un échantillon de 282 Chefs de services publics en 2014, a permis de dénombrer 14 femmes seulement contre 268 hommes, soit 5%.

Cette discrimination des femmes dans l'accès aux fonctions minore les résultats globaux du pays en matière de promotion des droits des femmes ; elle est non conforme aux engagements internationaux ratifiés par le Sénégal²⁴ et à l'Article 7 de la Constitution.

Compte tenu des écarts encore importants dans l'intégration de la parité dans les politiques publiques, des recommandations ont été formulées (cf. tableau n° 18) dans les différents domaines visés.

²⁴. CEDEF; Protocole de Maputo; Acte additionnel relatif à l'égalité de droits entre Femme-Homme pour un Développement durable dans l'espace CEDEAO.

CHAPITRE I. ELEMENTS CONTEXTUELS ET METHODOLOGIQUES DU RAPPORT

1.1 - Egalité des sexes : enjeux, cadre juridique et réglementaire

L'application de la loi sur la Parité est un processus par lequel on passe pour promouvoir l'équité de genre et l'égalité des sexes qui sont considérées comme un objectif de développement et une condition de développement.²⁵ La promotion de l'égalité des sexes est essentielle pour parvenir à un développement durable, dynamique, équitable et centré sur les personnes. Des études empiriques²⁶ ont montré que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont fondamentales pour améliorer les conditions économiques, sociales et politiques et permettre ainsi de réduire la pauvreté, d'encourager la croissance économique. Des rapports ont par exemple établi que, dans certains pays africains, les enfants dont les mères ont fréquenté l'école primaire pendant au moins cinq années, ont 40%²⁷ de chances de plus, de vivre au-delà de cinq ans, que ceux dont les mamans sont analphabètes.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont aussi fondamentales car elles encouragent la participation d'acteurs très divers aux processus de développement et favorisent une croissance durable et équitable d'un pays en développement dans un environnement en constante évolution²⁸.

La notion de "**développement inclusif**", qui vise à faire bénéficier le fruit de la croissance à tous les individus, sans distinction de race, de religion, de sexe ou d'âge, implique de manière explicite l'intégration du genre.

Cet équilibre du genre, lié à la protection des droits de l'homme et de la femme, est devenu une question centrale de développement pour la communauté internationale, aujourd'hui engagée pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030. Ce programme ambitieux est aussi soucieux de l'égalité de genre pour son efficacité. Ainsi, a-t-il dédié son cinquième (5^{ème}) objectif à **l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et des filles**, et d'autres Objectifs (1, 2, 3, 4, 8 entre autres) ciblent aussi les questions de genre²⁹ car, il est admis que l'exploitation optimale du potentiel humain et le développement durable ne peuvent être possibles si on continue de renier à la moitié de l'humanité, la pleine jouissance de ses droits et l'accès aux opportunités de participation dans les domaines économique, social et politique.

Par ailleurs, il est admis que « la démocratie est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple ». Elle repose sur des principes spécifiques que sont la transparence, la participation, l'état de droit entre autres.

²⁵. Malika, R. (2012), La question du genre dans les politiques publiques en Algérie : Emploi, Protection sociale et pauvreté, <http://theses.univ-oran1.dz/document/TH4036.pdf>, date de consultation 22/12/2016.

²⁶. JICA, (2011), Intégration du genre : un développement dynamique et inclusif, https://www.jica.go.jp/english/publications/brochures/pdf/gender_FR.pdf, date de consultation le 19/12/2016.

²⁷. JICA, (2011), Intégration du genre : un développement dynamique et inclusif, Op, Cit.

²⁸. JICA, (2011), Intégration du genre : un développement dynamique et inclusif, Op, Cit

²⁹. Il s'agit respectivement de l'éradication de la Pauvreté, de la Faim, Bonne santé et Bien-être ; Education de qualité pour tous ; Travail décent et Croissance économique.

Si l'on se réfère au contenu de la Déclaration Universelle de la Démocratie,³⁰ on y note (Principes de la Démocratie, point 4) : « Il ne saurait y avoir de démocratie sans un véritable partenariat entre hommes et femmes dans la conduite des affaires publiques où hommes et femmes agissent dans l'égalité et la complémentarité, s'enrichissant mutuellement de leurs différences ». Ainsi, l'égalité d'accès, de représentation et de participation des femmes et des hommes dans la gouvernance et les processus de décision, sont des éléments inaliénables d'un système de gouvernance démocratique.

Ainsi, les pays font-ils des efforts pour remplir leurs engagements dans les accords gouvernementaux et conventions comme : la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW), adoptée en 1979 et signée ou ratifiée par 182 Etats, la Déclaration et la Plateforme d'actions de Dakar de 1994, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995. Ce principe universel d'égalité et de non-discrimination entre les femmes et les hommes constitue l'un des engagements fondamentaux consacrés dans les instruments juridiques fondateurs de l'Union Africaine et dans le Protocole de la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes (2003), la Déclaration solennelle des chefs d'Etat sur l'égalité des sexes en Afrique (2004), la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance (2007), l'Acte additionnel de la CEDEAO sur l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le Développement durable au sein de la CEDEAO (2015) et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine : « L'Afrique que nous voulons ».

Le Sénégal a adhéré à ces divers instruments précités, car conscients que ses objectifs de développement ne pourront être atteints que si les hommes et les femmes bénéficient de tous leurs droits et libertés fondamentaux. Ainsi, le Plan Sénégal Emergent (PSE), cadre fédérateur de toute politique publique, de même que l'Acte III de la Décentralisation, ambitionnent d'assurer à tous et à toutes, une participation équitable et égale au processus de développement.

Au demeurant, malgré l'existence d'une égalité de droit dans les textes précités, le partage des pouvoirs et des responsabilités entre femmes et hommes ainsi que l'accès aux ressources économiques, sociales et culturelles demeurent encore très inégalitaires en raison de la persistance de modèles traditionnels de répartition des rôles.

C'est pour lever cette contrainte qu'a été votée en 2010 la loi sur la parité. Cette loi historique qui découle de celle constitutionnelle adoptée quelques années plus tôt (2008) sur l'égalité d'accès aux fonctions et mandat entre les hommes et les femmes, prévoit l'introduction d'un nombre égal et alternatif de candidats féminins et masculins sur les listes électorales.

Pour une effectivité de cette loi et de toutes celles y afférentes, le Gouvernement doit connaître, à tout moment, l'évolution des actions engagées pour la mise en œuvre de la parité dans les politiques publiques ainsi que les difficultés rencontrées, afin d'envisager, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires, d'où la création d'un Observatoire national de la Parité (ONP). Ce mécanisme a pour mission de suivre, d'évaluer et de formuler des propositions tendant à promouvoir la parité entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques.

³⁰. Déclaration adoptée sans vote par le Conseil interparlementaire lors de sa 161^{ème} session (Le Caire, 16 septembre 1997)

A ce titre, il est notamment chargé :

- de jouer un rôle de veille, d'alerte et d'anticipation ;
- de rassembler, en collaboration avec les ministères compétents, les institutions et les organisations de la société civile, toutes les données, recherches et analyses sur la situation des femmes à tous les niveaux de la vie économique, sociale et politique, au plan national et international ;
- d'identifier les obstacles à la mise en œuvre de la parité dans tous les domaines politique, social, culturel et économique et de relever toutes les inégalités ainsi que les anomalies notées contre les droits des femmes et l'égalité de genre ;
- de veiller à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle et à l'évaluation des dispositifs de protection et de sécurité propres à prévenir et à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de la vie en société ;
- de formuler des propositions et recommandations de réformes législatives, réglementaires et de programmes favorables à l'épanouissement et à la promotion des droits économiques, sociaux et politiques pour garantir l'équité de genre et résorber les inégalités entre les sexes ;
- de mener des recherches et des études sur l'application de la loi sur la parité ;
- de se saisir de toute question relevant de sa compétence et d'en délibérer. Il est aussi saisi par toute personne physique ou morale sur toutes violations des dispositions législatives ou réglementaires relatives à la parité et à l'accès équitable des femmes aux instances politiques économiques et sociales ;
- d'informer et de diffuser, à chaque fois que de besoin, les données indispensables au respect des dispositions de la loi sur la parité et de toutes celles relatives à la promotion économique et sociale des femmes.

Au regard de ces missions, il est important de noter que l'ONP, au-delà du suivi de l'égalité dans l'accès dans les instances de prise de décision, promeut à travers ses recommandations et propositions un partage équitable des ressources et responsabilités entre les femmes et les hommes. En effet, l'ONP s'intéresse aux droits formels et réels, égaux pour les femmes et les hommes, à l'amélioration de l'accès aux espaces d'expression et de pouvoir, au développement du capital humain, à l'égalité de l'accès aux facteurs de production et à leur contrôle.

A ce propos, l'Observatoire national de la Parité soumet un rapport au Président de la République.

Le présent rapport fait l'état des lieux de la parité dans les politiques publiques entre 2011 et 2015.


1.2. - Méthodologie d'élaboration et limites du rapport

Il est important de préciser que différentes sources de données ont été exploitées pour alimenter ce rapport. Il s'agit du site du Gouvernement, des rapports de ministères sectoriels et d'autres institutions publiques, d'organisations de la société civile, d'organisations internationales.

Aussi, pour la participation au marché du travail, les populations âgées de 15 ans et plus ont été retenues pour les valeurs des indicateurs utilisés dans le cadre du présent rapport. Cela pour tenir compte de l'âge minimum légal pour travailler.

Par ailleurs, la collecte des données auprès des structures citées a été facilitée par le partage des indicateurs d'effet et d'un canevas de rapport (produit par l'ONP) avec des représentants sectoriels chargés de la planification ou du suivi du genre dans les Ministères ciblés. Cependant les facteurs ci-dessous ont limité la qualité du présent rapport :

- Insuffisance de la collaboration interne entre les « Points focaux genre / Cellule genre » et les unités sectorielles chargées de la planification et/ou des statistiques (cas Enseignement Supérieur, Délégation à la Protection sociale); cela a retardé la production du rapport et affecté la qualité de l'analyse des résultats enregistrés ;
- insuffisance voire absence de données pertinentes et désagrégées pour certains secteurs ou domaines notamment ceux qui avaient été identifiés dans le rapport de la Revue à mi-parcours de la SNEEG (Décembre 2013), comme « Secteurs n'intégrant pas le genre dans leurs missions et ou objectifs » : Commerce, Industries et Secteur informel, Pêche et Affaires maritimes, Elevage et productions animales, Tourisme et Transport aérien, Artisanat, etc.



Suite à l'examen ci-dessous, des résultats et du classement du Sénégal à travers deux indices (IDG, IIG) dédiés à la mesure du niveau de résorption de la disparité entre l'homme et la femme dans les pays, il est réalisé un bilan et une analyse des performances sectorielles dans les domaines économique, social, politique et juridique, pour fonder les constats effectués au niveau des indices examinés. Des recommandations sont formulées par rapport aux principales contraintes identifiées.

CHAPITRE II. BILAN ET ANALYSE DES PERFORMANCES SECTORIELLES

Ce bilan adresse d'une part les performances du Sénégal à travers les indices de genre et d'autre part, la situation comparée des bénéficiaires femmes et hommes des politiques publiques dans les domaines économique, social et politique.

2.1. - Situation nationale d'Indices de genre

Les résultats du Sénégal par rapport à la promotion de l'égalité de genre, sont appréciés par son score et classement à travers des indicateurs synthétiques pour mesurer les inégalités et les progrès qui sont faits en vue de les réduire. Pour les besoins de ce rapport, sont présentés et analysés l'Indice de Développement du genre (IDG) et celui d'Inégalité de Genre (IIG) en 2014 à la lumière des performances sectorielles enregistrées dans des piliers relatifs aux domaines économique, social, politique et juridique.

2.1.1. Indice de développement du genre (IDG)

Cet indice est le rapport entre l'IDH des femmes et celui des hommes³¹. En 2014, l'IDG du Sénégal s'élève à **0,883 soit un gap de 0,117 points** en défaveur des femmes. L'indicateur a légèrement progressé par rapport à 2013 : IDG = 0,864 soit un gain de 0,019 en valeur absolue et 2,2% en valeur relative. Un affinement de l'analyse de la disparité entre les femmes et les hommes en matière de développement humain, est possible à travers l'examen de l'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) qui intègre plus de sous variables comme indiqué ci-après.

2.1.2. Indice d'inégalité de genre³² (IIG)

En 2014, le **Sénégal a un IIG de 0,528** qui le classe **118^{ème} sur les 188 pays examinés**. Il figure ainsi dans le groupe de pays où les disparités de genre minorent significativement les résultats de développement humain attendus des politiques publiques considérées dans le calcul de cet indice. En effet, il est établi que **si l'IIG augmente de 1%, il en résulte une diminution de l'IDH à hauteur de 0,75%**. La perte globale de développement humain liée aux inégalités, est ainsi estimée à 33% en Afrique subsaharienne et environ 28% pour le Sénégal.³³

³¹. Cet indice est une mesure composite qui reflète les disparités entre les hommes et les femmes en matière de développement humain, dans 3 dimensions: santé, éducation et niveau de vie. L'IDG intègre des sous indices relatifs à la santé (Espérance de vie à la naissance), à l'éducation (Durée attendue de scolarisation des enfants âgés de 6 à 24 ans et Durée moyenne de scolarisation de la population âgée de plus de 25 ans) et au pouvoir économique (Revenu national brut estimé par habitant).

³². Indice d'Inégalité de Genre : composite, il intègre trois dimensions du développement : (i) la santé reproductive : Taux de mortalité maternelle et le Taux de natalité parmi les adolescentes; (ii) l'autonomisation, mesurée en termes de proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes et de part de la population ayant atteint un niveau d'Enseignement secondaire au moins; (iii) la participation au marché du travail, mesurée par le taux d'activité de la population potentiellement active. L'indice révèle dans quelle mesure les réalisations au niveau national dans les dimensions précitées, sont affectées par l'inégalité entre les sexes. Contrairement à l'IDH, un indice d'inégalité de genre élevé (supérieur à 0,540) est synonyme d'impacts négatifs de la disparité femme-homme dans les domaines considérés.

³³. Rapport sur le Développement humain en Afrique 2015/ PNUD

Notre pays partage ce handicap avec tous les pays de la CEDEAO au sein desquels il est, cependant le mieux classé (IIG le plus faible) parmi les 11 pays qui ont fourni des données pour renseigner cet indice. Il est suivi respectivement du Ghana (0,554), du Togo (0,588), du Bénin (0,614), de la Gambie (0,622). Le Niger avec un indice de 0,713 est le plus affecté.

En ces premières années de mise en œuvre du PSE, on note dans des domaines clés du développement (éducation, santé, économie, politique), examinés dans les indices ci-dessus, une disparité significative entre les hommes et les femmes, en défaveur de celles-ci, ayant comme conséquence une perte globale de développement humain d'environ 28%.

2.2. – Domaine économique

« Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit », telle est la vision déclinée dans le Plan Sénégal Emergent (PSE), nouveau référentiel de toutes les politiques publiques sur le moyen et le long terme. La réalisation de cette ambition repose sur trois axes stratégiques dont le premier qui adresse le domaine économique est : « la transformation structurelle de l'économie ». Cela passe par la consolidation des moteurs actuels de la croissance (télécommunications et secteur financier), le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, d'inclusion sociale et à forte capacité d'exportation et d'attraction d'investissements (l'agriculture et l'agrobusiness, l'habitat social, le tourisme et le secteur minier).

L'année 2015 est marquée par la poursuite de la mise en œuvre des projets du Plan Sénégal émergent (PSE) et le raffermissement des investissements publics, notamment, dans l'agriculture, les infrastructures et l'énergie, conjugués à la relance des industries. Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 6,5% en 2015 contre 4,3% en 2014³⁴ soit un gain de 2,2 points de pourcentage. Cette performance est le fruit du travail d'agents économiques femmes et hommes.

La population du Sénégal est estimée en 2015 à 14 356 575³⁵ dont 7 153 656 hommes et **7 202 919** femmes (soit **50,2 %**). La population en âge de travailler (c'est - à- dire celle âgée de 15 ans au moins : âge légal pour occuper un emploi ou intégrer un processus d'apprentissage professionnel)³⁶, s'élève à 7 820 026. Elle représente 54,5 % de la population totale et se décompose en **femmes 50,2 %**, hommes 49,8 %³⁷. La participation des hommes et des femmes dans le domaine économique est examinée ci-dessous.

2.2.1 Etat de la Parité dans le secteur Agro-Sylvo-Pastoral

Avec une contribution de 15% au PIB national et 55% au PIB du secteur primaire en 2015, le secteur Agro-sylvo-pastoral constitue l'un des plus importants leviers de relance de la croissance économique, de réduction de la pauvreté et de création d'emplois car mobilisant 28% de la population occupée³⁸.

³⁴. Revue Annuelle Conjointe 2015 du PSE

³⁵. Il s'agit ici de toute la population résidente (population de droit) au Sénégal y compris la population comptée à part (population des ménages ordinaires, collectifs et population flottante). Les données de population des précédents recensements n'incluant pas ce type de population, les taux d'accroissement annuel moyen sont calculés au regard de la seule population résidente, hors celle comptée à part.

³⁶. Convention 138 de l'OIT ratifiée par le Sénégal en 1999

³⁷. RGPHAE 2013

³⁸. Source DPEE/ANSD

2.2.1.1. Sous-secteur Agricole

Le Sénégal compte 755 532 ménages agricoles dont les 73,8%³⁹ vivent en milieu rural. Les femmes représentent environ 70% des acteurs du secteur agricole, c'est à dire la majorité. Elles restent plus actives dans les cultures de subsistance contribuant ainsi grandement à l'atteinte de la sécurité et de la souveraineté alimentaire. Les chefs de ménages agricoles sont en grande majorité des hommes (84,7%⁴⁰ en 2013 et 75% en 2015).⁴¹

De manière globale, nous notons que 16,4% des exploitations agricoles seulement sont dirigées par des femmes contre 83,6% par des hommes⁴². La terre constitue le principal atout pour l'agriculture. Dans toutes les sociétés, elle est également une source importante de richesse et une référence en matière de statut social.

Dans le cadre de la problématique foncière, la division du travail qui est basée sur le sexe est une donnée qui reflète les normes socioculturelles. Ainsi, l'accès et le contrôle du foncier s'appuient sur des considérations de genre qui font la part belle aux hommes (Sall, 2011)⁴³.

En 2013, 75,8 % des superficies cultivées sont à l'actif des hommes contre 24,2% pour les femmes. Ils exploitent en moyenne 1,3 ha là où les femmes dépassent rarement 0,4 ha. Pourtant, la Constitution (article 15, alinéa 2) garantit l'égalité et l'équité de genre dans l'accès et la propriété de la terre. Aussi, la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale en son article 54 stipule que « L'État assure l'égalité des droits des femmes et des hommes en milieu rural, en particulier dans l'exploitation agricole. En outre, des facilités d'accès au foncier et au crédit sont accordées aux femmes ». Aussi, la loi n°64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national, stipule que la terre appartient à l'Etat du Sénégal qui peut transférer le droit d'accès et de propriété aux hommes et aux femmes. Malgré ces dispositions normatives, les femmes sont toujours confrontées à un accès et un contrôle limités aux ressources agricoles.

En effet, l'assignation et la prescription des rôles, selon le genre, va forcément déteindre sur l'accès et la gestion du foncier. La société sénégalaise est rurale, majoritairement patriarcale, fortement islamisée et hiérarchisée. Cette organisation sociétale commande une approche sexospécifiques de la question foncière. La féminité et la masculinité qui sont socialement et historiquement construites en se fondant sur les us et coutumes, les lois, les règles et les traditions, impliquent que les rapports sociaux de sexe soient largement structurés par la culture, la religion, les politiques publiques et les conditions économiques (Sall, 2011).

Malgré l'existence d'un cadre formel (législation, décentralisation, les politiques foncières et programmes de la Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre (SNEEG), l'Etat n'arrive pas instituer un accès équitable au foncier et une participation effective des femmes et des autres acteurs (jeunes) à la vie économique et politique. Ces acteurs de base sont encore faiblement représentés dans les organes des instances de décision, notamment au niveau local, ce qui ne permet pas un plein exercice de leur citoyenneté (Sall, 2011).

³⁹. RGPHAE 2013

⁴⁰. RGPHAE 2013/ ANSD

⁴¹. EDS-C 2015/ANSD

⁴². Rapport DAPS 2014

⁴³. Sall, F.D. 2011, Les femmes rurales à l'épreuve d'une citoyenneté foncière, GESTE-CRDI.

Ainsi, les données recueillies lors de l'EDSC 2015/ANSD et de la campagne agricole de 2015⁴⁴ révèlent que 11% seulement des femmes exploitantes sont propriétaires des parcelles qu'elles ont emblavées ; 59,1% des femmes affirment que la parcelle de terre appartient à leur conjoint, chef de ménage, 8,4% l'ont empruntée à un tiers et 1% l'ont louée.

En outre, le recours à la mécanisation dans les labours a concerné environ 4 fois plus de parcelles d'hommes (80,6%) que celles de femmes (19,4 %). De même, les agriculteurs (14,4%) ont plus recours aux semences certifiées que les agricultrices (10,4%).

Les déterminants de cette discrimination à l'égard des femmes, sont entre autres :

- les normes sociales et culturelles qui octroient à l'homme l'autorité de chef de famille et les prérogatives de gestion de la terre (considérée comme un bien familial et/ou de la communauté surtout en milieu rural) ;
- la pauvreté et la difficulté d'accès de nombreuses femmes au crédit ;
- l'occupation croissante de terres agricoles par des multinationales intéressées par l'agrobusiness.

2.2.1.2. Sous-secteur de l'Élevage

Levier important de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le sous-secteur de l'élevage l'est tout aussi dans la création de richesses (4,5% du PIB en 2015) et d'emplois (28,2% des ménages au niveau national pratiquent l'élevage). 60% des ménages agricoles sont des éleveurs⁴⁵ parmi lesquels on compte 15,3% de femmes contre 84,7% d'hommes.

Validé en 2013, le Plan national de Développement de l'Élevage (PNDE) est le document de référence sectorielle. Dans le cadre de sa contribution à la restructuration de l'économie, le secteur cible comme Résultat prioritaire 1 : « Les systèmes de productions animales sont intensifiés et modernisés ». Les quantités de production (viande, abats, lait, œufs cuir peaux) et les facteurs internes ou contextuels ayant favorisé ou limité les performances enregistrées, ont fondé le bilan enregistré en 2015⁴⁶.

Globalement, la dimension genre dans le processus de production (participation, accès aux produits et services d'appui) et dans le bénéfice des résultats générés (revenus individuels et contrôle), n'est pas examinée⁴⁷. Cela a limité la disponibilité d'informations sur la situation comparée des agents économiques femmes et hommes dans le secteur, pour fonder ou renforcer des mesures/actions en vue de leur pleine participation. La prise en compte d'un volet agricole lors du recensement général de la population et de l'habitat en 2013, a permis aux secteurs de l'agriculture et de l'élevage de disposer d'une base de sondage exploitable lors du recensement spécifique envisagé pour ces secteurs.

Les résultats ainsi que ceux du Recensement Général des Entreprises, donneront sûrement plus de détails sur les conditions des femmes et leur contribution à la production dans ces secteurs.

⁴⁴. Rapport de contribution DAPSA

⁴⁵. RGPHAE 2013

⁴⁶. Cf Rapport Revue annuelle conjointe du PSE 2016

⁴⁷. A ce jour, le sous-secteur de l'élevage n'a pas bénéficié d'un recensement spécifique, ce qui explique la faiblesse des données disponibles. Le recensement du secteur agricole envisagé avec l'appui de PTF dont la FAO permettra à terme, la production de données sur les facteurs de production dont les producteurs, les productions etc.

A ce sujet, l'ONP à travers le Point focal genre du sous-secteur de l'élevage, a pu disposer de la situation de quelques indicateurs relatifs à l'accès des éleveurs au crédit du « Fonds de Stabulation » (FONSTAB) et au renforcement de leurs capacités. Le tableau ci-dessous présente les résultats enregistrés en 2014 et 2015.

Tableau n°1 : Situation de l'accès des éleveurs au crédit FONSTAB en 2014 et 2015

Réf	Indicateurs	Niveaux de désagrégation	Situations	
			2014	2015
01	Nombre de demandes de financement de Projets enregistrés par le FONSTAB	T	235	383
		F	32	41
		H	203	342
		Ratio F/H	0,16	0,12
02	Nombre de demandes de financement de Projets satisfaites par le FONSTAB	T	139	172
		F	6	21
		H	133	151
		Ratio F/H	0,05	0,14
03	Taux de satisfaction des demandes de crédits introduites	F	18,8%	51,2%
		H	65,5%	44,2%
04	Montant des financements accordés aux éleveurs par le Fonds et les Projets sectoriels	Total	493 250 871	579 123 692 ⁴⁸
		F	9 337 200	67 037 982
		H	483 913 671	512 085 710
		Part des F	1,9%	11,6%
05	Nombre d'éleveurs ayant bénéficié de renforcement de capacités à travers les projets sectoriels	T	1164	5498
		F	592	3611
		H	572	1887
		Part F	51,0%	65,7%

Source : Rapport sectoriel 2015/ Ministère de l'Elevage et des Productions Animales

➤ **Accès au financement du FONSTAB** : 41 demandes de financements de projets d'élevage initiés par des femmes ont été enregistrées en 2015, contre 342 pour les hommes: soit un ratio de 0,12 largement en faveur des hommes. Comparée à l'année précédente 2014, la demande féminine a peu progressé 9 points en valeur absolue, contre 139 points pour les hommes. L'évolution du ratio (0,16 à 0,12) montre une dégradation de l'indicateur en défaveur des femmes.

L'insuffisance de la sollicitation de ce mécanisme de financement par les femmes pourrait être corrélée à un déficit d'information des cibles par rapport à cette opportunité. Aussi, l'analphabétisme ou la faiblesse très marquée du niveau d'instruction des femmes en milieu rural, limite les capacités à élaborer des projets.

⁴⁸. Monnaie FCFA

Les difficultés d'accès et de contrôle de la terre, s'ajoutent aux contraintes. En effet, le FONSTAB ne finance pas la construction d'infrastructures ou un Fonds de roulement d'un projet localisé sur un site n'appartenant pas au promoteur (site loué ou emprunté). De ce fait, de nombreuses femmes évoluant particulièrement dans le domaine de l'aviculture, privées de garantie foncière pour accéder au financement, confinent leurs activités dans les maisons ; ce qui enfreint la réglementation en la matière et limite par ailleurs, la taille de leur exploitation donc les revenus escomptés.

Concernant les demandes agréées et les financements accordés en 2014 et 2015, les valeurs du ratio F/H (respectivement 0,05 et 0,14) restent largement en faveur des hommes. Cependant le nombre de projets de promoteurs femmes, agréés et financés, rapporté aux demandes introduites par les opératrices, a évolué de 18,8% à 51,2% soit un gain de 32,4 points ; alors que ce Taux a régressé pour les hommes (de 65,5% à 44,2 %). Le volume du financement accordé a suivi cette tendance ; les crédits accordés aux femmes promotrices sont passés de 9 337 200 FCFA en 2014 à 67 037 982 en 2015 sur des enveloppes globales respectives de 493 250 871 et 579 123 692. Ainsi la part des femmes dans les crédits alloués en 2014 et 2015 a évolué positivement de **1,9% à 11,6%**. Ce résultat découle des efforts du FONSTAB en termes d'information et de sensibilisation des femmes et d'implication des acteurs locaux.

A ce titre, la « Maison des Eleveurs » et le « Directoire des Femmes en Elevage » ont été inclus dans des Comités consultatifs départementaux de sélection de projets à la base. Ces efforts seront poursuivis et renforcés pour une participation et une contribution des femmes à la production à travers l'accès au financement. Signalons dans ce cadre, qu'il existe à côté du FONSTAB, d'autres mécanismes dédiés comme le « Fonds national de Crédits pour les Femmes et le « Fonds Koweïtien » entre autres.

➤ **Renforcement des capacités des acteurs** : le renforcement des capacités des organisations de producteurs en élevage, est un pré requis identifié dont l'effectivité contribuera grandement à l'atteinte des objectifs sectoriels dans le cadre du PSE. Aussi, 5 498 acteurs dont 3611 femmes (soit 65,7%) ont bénéficié de formation en 2015, dans divers domaines tels que la conduite d'élevage, la transformation des produits, la santé animale, le marketing, la commercialisation et la gestion des risques. Le nombre de femmes bénéficiaires dans ce volet capacitation, a largement progressé (6 fois plus) par rapport à 2014 (592 femmes formées sur 1164 soit 51%). Ce résultat, en plus du renforcement de leur accès au crédit, traduit l'option stratégique d'outiller plus cet agent économique pour sa pleine participation à la production et une contribution à son autonomisation, conformément à l'objectif 5 des ODD.

- **Les contraintes** : malgré les efforts déployés et les avancées enregistrées et décrites ci-dessus, l'optimisation du potentiel des femmes éleveuses reste confrontée à des obstacles dont :
- la faiblesse des orientations du PNDE au sujet de l'intégration du genre ;
 - la faible production de statistiques sectorielles (couverture et désagrégation selon le sexe) ; le secteur n'a jamais fait l'objet d'un recensement spécifique qui devrait adresser entre autres: le cheptel, la propriété des sujets élevés, la place de l'activité dans les revenus ;

- le faible accès à la propriété foncière, l'analphabétisme ou la faiblesse du niveau d'instruction, limitent l'accès au crédit de nombreuses femmes évoluant dans le secteur ;
- l'insuffisance du financement du sous-secteur de l'élevage (2% seulement des dépenses en faveur de l'Agriculture, de la Sécurité alimentaire et de la Nutrition), limite son développement et sa modernisation selon une approche plus inclusive et participative.

2.2.1.3. Sous-secteur de la pêche

L'absence de données désagrégées selon le sexe, empêche l'examen de la participation des femmes et des hommes dans ce secteur stratégique de par son apport en devises (20%)⁴⁹, sa contribution au PIB courant (3,2 %⁵⁰) et son poids dans le secteur primaire (sur 755532 ménages agricoles, 15 900 pratiquent la pêche ou l'aquaculture, soit 2 %).

Sur le plan de la sécurité alimentaire, la pêche artisanale fournit 70% des besoins en protéines animales pour la population sénégalaise. Le secteur est aussi un grand pourvoyeur d'emplois car la pêche artisanale crée environ 600 000 emplois directs et indirects.⁵¹

2.2.2. Etat de la parité dans les secteurs transversaux

La situation de l'accès des femmes et des hommes à l'emploi et au service financier décentralisé, est examinée ci-dessous.

2.2.2.1. Participation au marché de l'emploi

Le tableau ci-dessous renseigne sur l'évolution du niveau de participation des agents économiques hommes et femmes au marché de l'emploi.

Tableau n° 2 : Situation de la participation au marché de l'emploi en 2015

Indicateurs		Situation 2015
Taux d'activité habituelle de la population âgée de 15 ans et plus	Total	59,60%
	Hommes	71,20%
	Femmes	49,50%
	Ratio F/H	0,7
Taux d'occupation habituelle de la population âgée de 15 ans et plus	Total	51,90%
	Hommes	65,20%
	Femmes	40,30%
	Ratio F/H	0,6
Taux de chômage habituel de la population active âgée de 15 ans et plus	Total	16,80%
	Hommes	11,40%
	Femmes	23,50%
	Ratio F/H	2

Sources : RGPHAE 2013/ANSD et Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal 2015/ANSD

⁴⁹. Source : note d'analyse du commerce extérieur /ANSD 2010

⁵⁰. Source : RAC 2015

⁵¹. Source : RGPHAE 2013

En 2015, le Taux d'activité habituelle des femmes est largement inférieur à celui des hommes (écart de moins 22 points environ). Ainsi, le potentiel féminin en âge de travailler, est moins présent sur le marché de l'emploi.

Concernant le **Taux d'occupation** habituelle des individus âgés de 15 ans et plus, il est aussi largement en faveur des hommes : environ 7 hommes sur 10, contre 4 femmes sur 10. Parallèlement, le **Taux de chômage** révèle une disparité encore importante: on note deux fois plus de femmes chômeurs que d'hommes dans le marché du travail. Signalons que 61% des actifs occupés ont étudié ; ce qui dénote l'importance de la scolarisation sur l'accès à un emploi.

La **jeunesse est la principale victime** de cette marginalisation d'une fraction importante de la force productive du pays. En effet, les jeunes de 15 à 34 ans composent 53,8% de la population active mais 25% au moins d'entre eux sont en chômage.

Le déséquilibre au détriment des femmes dans la participation au marché du travail est lié à divers facteurs dont :

➤ le travail domestique non rémunéré et réservé surtout à la femme ; il mobilise 1 593 637 femmes, **soit 41,7 % de la population féminine potentiellement active** estimée à 3 818 116.⁵² Ainsi, le taux d'activité des femmes est affecté par cette situation qui favorise plus la présence des hommes dans le marché du travail (environ 3/4 du potentiel actif contre un peu moins de la moitié pour les femmes en 2015), ce qui leur fait bénéficier de plus d'opportunités de disposer d'un emploi ;

- l'analphabétisme qui affecte 58% de femmes de 15 à 49 ans contre 43,4% pour les hommes⁵³ ;
- l'insuffisance de la qualification professionnelle ; seul 7,5% des femmes travailleurs contre 13,7% pour les hommes, sont qualifiés⁵⁴ ;
- les difficultés d'accès au crédit et à la ressource foncière en milieu rural ; elles limitent les initiatives de nombreux candidats à l'entrepreneuriat.

Ces contraintes à la pleine participation des femmes à la production de biens ou de services rémunérés, limitent leur pouvoir économique, facteur important de leur autonomisation.

La création de conditions d'emplois pour une exploitation effective et optimale du potentiel humain notamment des femmes et des jeunes, relève des défis que le PSE doit impérativement relever pour booster la croissance mais aussi permettre à cette jeunesse de se réaliser dans son pays et dans la dignité.

L'Etat et le Secteur privé, dans une dynamique synergique, doivent mieux s'employer pour convaincre les jeunes surtout de sexe féminin que cela est dans le domaine du possible. A cet effet, en plus du renforcement de la qualification des jeunes et de la promotion de l'auto emploi par l'Etat, le nombre d'entreprises parties prenantes de la « Convention nationale Etat /Entreprises privées », devra d'avantage s'élargir pour faciliter « l'immersion des jeunes diplômés » en quête de stage, et leur recrutement sans discrimination.

⁵². RGPHAE 2013/ANSD

⁵³. EDS-C 2015 ANSD

⁵⁴. RGPHAE/ANSD 2013

Dans le cadre du PSE, les projets et programmes prioritaires, moteurs d'emploi et d'inclusion sociale, en cours et ceux en vue dans les secteurs de l'agriculture, de l'habitat social et des infrastructures entre autres, sont astreints à une obligation de résultats pour un développement sous tendu par une participation inclusive et dont les fruits seront sentis par les populations en terme de relèvement du niveau de la qualité de leur vie. Un dispositif de suivi et évaluation pertinent et opérationnel informera régulièrement sur les avancées, les contraintes et les régulations à opérer.

2.2.2.2. Participation à la Fonction publique

L'Etat est le premier employeur dans le marché du travail salarié. Les données ci-dessous renseignent sur la situation de l'accès à la fonction publique en 2014, selon le sexe des agents.

Tableau n° 3 : Répartition des agents de la fonction publique selon le sexe, en 2014

Nombre d'agents selon le sexe				Nombre d'agents selon le sexe appartenant à la Hiérarchie C ou D				Proportion d'agents selon le sexe, appartenant à la Hiérarchie C ou D		Pourcentage d'agents de la Hiérarchie A (A sp ; A1; A2;A3), selon le sexe	
H	F	T	% F	H	F	T	% F	H	F	% H	% F
115 403	31 000	146 403	21,20	24 834	12 104	36 938	32,8	21,5%	39,0%	84,3	15,7
Tout statut confondu				Niveau académique: au plus BFEM + 2 ans						Niveau académique: au moins BAC + 4 ans	

Source : ONP exploitation données Ministère Fonction publique

La participation à la fonction publique est largement en faveur des hommes car les **femmes ne représentent que 21% des effectifs** soit environ 1 femme pour 4 hommes. Par ailleurs si 1/3 des agents des hiérarchies C ou D sont des femmes, celles-ci par contre sont proportionnellement plus concentrées à ce niveau de l'échelle par rapport aux hommes. En effet, on y note environ 4 femmes sur 10 contre 2 sur 10 agents masculins. En haut de l'échelle hiérarchique dans l'administration, la participation est largement en faveur des hommes ; **sur 100 agents de la hiérarchie A (A spéciale, A1, A2, A3), on ne compte que 16 femmes contre 84 hommes.**

L'accès à la fonction publique et les diverses hiérarchies qui la structurent, sont corrélés à des niveaux académiques sanctionnés par des diplômes définis. Ainsi, la faiblesse de la scolarisation des filles jadis, et la déscolarisation précoce aujourd'hui, pour diverses raisons, concourent à expliquer le gap entre les niveaux d'instruction selon le sexe au sein de la population.

Les hommes, plus présents dans l'enseignement secondaire et supérieur⁵⁵ ont plus d'opportunités d'avoir les diplômes requis pour être positionnés dans les hautes hiérarchies de la fonction publique et ce faisant, être promus à des postes de responsabilité en cas de recrutement.

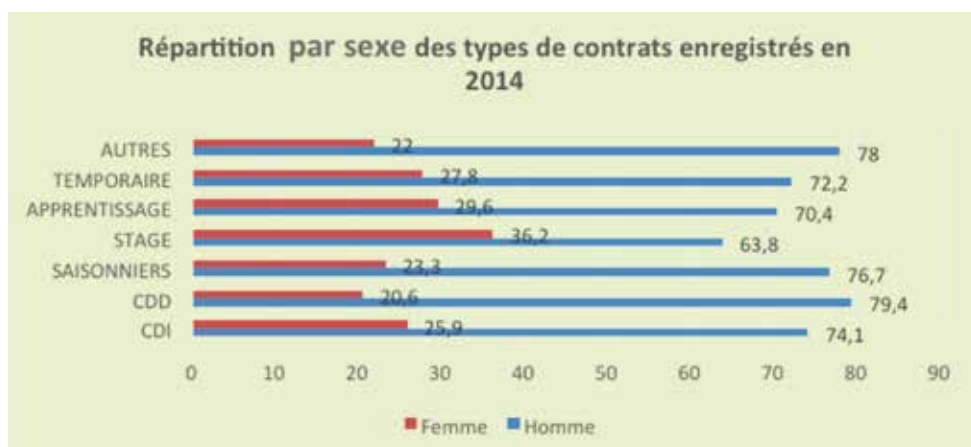
⁵⁵. TNS au Secondaire est de 18,7% pour les garçons contre 15,2 pour les filles. Aussi, la Proportion de la population âgée de 15 à 49 ans ayant au moins un niveau d'instruction supérieur est de 6,1% pour les hommes contre 2,7% pour les femmes. (Source EDSC 2014/ANSD)

2.2.2.3. Types de contrats selon le sexe du bénéficiaire, dans le secteur privé

Bien que l'égalité des sexes ait reçu beaucoup d'attention de la part des chercheurs ainsi que des décideurs, un grand écart subsiste entre les hommes et les femmes sur le marché de l'emploi, comme l'illustre la distribution des types de contrat selon le sexe dans le secteur privé.

En 2014, au total 53.820 contrats de travail ont été enregistrés par la DSTE⁵⁶, dont 12 277 pour les femmes soit **22,8%**. Il y'a un accroissement de 9 125 contrats par rapport à 2013, soit 20,4% en valeur relative. Cette dynamique positive, a profité aussi aux travailleurs des deux sexes (accroissement de 21,2% pour les hommes, 17,7% pour les femmes).⁵⁷ Le graphique ci-dessous renseigne sur la distribution des types de contrats enregistrés en 2014 selon le sexe des bénéficiaires.

Graphique n° 1 : Répartition selon le sexe des bénéficiaires de contrats enregistrés en 2014



Source : Direction des Statistiques du Travail et de l'Emploi 2014

On note une meilleure présence des femmes au niveau des bénéficiaires des contrats de type « stagiaire » (36,2%), « apprentis » (29,4%) et « temporaire » (27,4%). Ces types de contrats sont attachés à des situations d'emploi souvent précaires. Quant aux CDD et CDI octroyés, la part des femmes titulaires, s'élève respectivement à 20,6% et 25,9%.

Cette participation insuffisante et précaire des femmes dans le marché de l'emploi est fortement corrélée à divers facteurs dont: (i) leur **statut social** : les congés liés à la maternité des femmes perturbent le fonctionnement de certaines entreprises, ce qui incite des employeurs à recruter des hommes plutôt que des femmes s'ils présentent le même profil ; (ii) leur **faible qualification professionnelle** par rapport aux hommes, **7,5%** pour les femmes contre **13,7%** pour les hommes; soit un ratio F/H de 0,5.

⁵⁶. Direction des Statistiques du Travail et de l'Emploi

⁵⁷. Direction des Statistiques du Travail et de l'Emploi 2014

2.2.2.4. Participation et responsabilisation dans les PME

Les PME constituent 90% des entreprises au Sénégal en 2015⁵⁸. Plus de la moitié d'entre elles, (59,5%) sont des entreprises individuelles dont la grande majorité (81,1%) est gérée par des hommes. Aussi 78,3% des emplois créés par les PME sont occupés par des hommes⁵⁹.

Les services, particulièrement le commerce, occupent une grande place dans les activités des PME. Ils constituent le champ qui mobilise le plus les femmes. L'enquête MYWORLD 2015 du PNUD, révèle que les femmes s'activent plus dans le petit commerce 22,5% contre 7,7% pour les hommes. Malgré leur âge, les personnes âgées de 60 ans et plus, restent actives et cela en milieu rural notamment où 25,5% d'entre elles seulement, déclarent être « **dépendantes** » contre 33,8% en milieu urbain.

Il est important d'appréhender les relations entre genre et commerce dans le contexte global actuel, où les accords et les politiques commerciaux sont de plus en plus liés à des stratégies de réduction de la pauvreté mais affectent considérablement la vie des citoyens, particulièrement celle des femmes. Malheureusement, l'insuffisance des données désagrégées par sexe, limite cet état des lieux et l'analyse de l'impact de la disparité de genre dans l'accès aux opportunités et facteurs de production, pour plus de productivité du secteur.

En définitive, sur la base des données examinées, on peut déduire que les femmes sont moins avantagées que les hommes dans leur participation à la production ainsi que leur capacitation et responsabilisation dans les PME. Leur contribution dans la création de richesse, souffre aussi de visibilité. Au rang des contraintes, soulignons :

- l'insuffisance de données désagrégées (hommes, femmes) dans ce secteur d'activité ;
- la méconnaissance des structures d'appui par certaines PME ;
- les difficultés d'accès au crédit qui limitent les capacités et l'entrepreneuriat féminin.

2.2.2.5. Accès aux services financiers décentralisés (SFD)

L'accès aux services financiers est un facteur important dans le renforcement des capacités de production des agents économiques. A travers l'épargne et le crédit, il facilite aussi la satisfaction des besoins de nombreux ménages. Or à l'échelle mondiale plus d'un milliard de femmes n'ont aucune interaction avec une banque ou fournisseur de services financiers⁶⁰. La Banque mondiale dans son rapport économique 2014 estime que l'inclusion des femmes comme stratégie de développement à long terme, rend les institutions plus compétitives et offre des possibilités de croissance. Par ailleurs, les femmes élues des organes de décision des SFD peuvent être amenées à occuper des postes politiques, car largement plébiscitées par les partis politiques, suite à leurs capacités de mobilisation sociale. La proportion de femmes au sein des organes des SFD atteint 42%⁶¹. Cette représentation significative est salutaire pour la promotion des femmes et l'égalité dans l'accès au financement. Ces enjeux fondent le « **Résultat prioritaire n°2** » attendu du sous-secteur de la Micro finance dans le cadre du PSE.

⁵⁸. Revue Annuelle Conjointe du PSE, 2016

⁵⁹. Rapport de l'Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal 2015 /ANSD

⁶⁰. Rapport économique BM 2015

⁶¹. Rapport d'Etude sur l'apport de la micro finance à la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sénégalaises, Développement Consulting et Engineering Group (DCEG), non daté.

Le tableau ci-dessous présente la situation de l'accès au micro crédit à travers les structures financières décentralisées, en 2014 et 2015.

Tableau n°4 : Situation de l'Accès des femmes au micro crédit en 2014 et au 1^{er} Semestre 2015

Indicateurs		Résultats	
		2014	2015 ⁶²
Nombre de clients ayant un compte au niveau des SFD	Femmes	901 653	931 014
	Hommes	1 291 615	1 323 328
	Ratio F /H	0,69	0,70
Nombre de clients des SFD ayant bénéficié d'un crédit	Femmes	236 121	237 369
	Hommes	217 076	211 541
	Ratio F /H	1,08	1,12
Montant des crédits octroyés par les SFD (en Milliards de FCFA)	Femmes	68,1	67,57
	Hommes	189,0	196,37
	Ratio F /H	0,36	0,34

Sources : Rapport de Revue annuelle conjointe du PSE 2016

Rapport 2015 Ministre Délégué chargé de la Micro Finance et de l'Economie solidaire

Sur la période 2014 à juin 2015, on note une progression du nombre de femmes ayant un compte auprès des SFD, leur effectif ayant évolué de 901 653 à 931 014 soit un accroissement en valeur nominale de 29 361 femmes. Cependant au regard de l'évolution du ratio F/H (il est passé de 0,69 à 0,70), l'indicateur reste en faveur des hommes.

L'inclusion financière des femmes reste très disparate par SFD et par région, avec des zones très desservies. En effet, dans certaines localités, la réticence des femmes à ouvrir des comptes auprès des SFD, reste encore importante pour diverses raisons dont les principales sont: sans activité, conditions d'accès aux SFD jugées difficiles, (exigence d'une garantie ou d'une caution pour prétendre à un prêt), méfiance, peur de ne pas pouvoir rembourser le crédit, utilisation d'autres sources de financement (tontines, maris), taux d'intérêt estimés élevés.

Concernant les crédits octroyés, le ratio F/H du nombre de bénéficiaires (1,12 en 2015 contre 1,08 en 2014) reste en faveur des femmes avec cependant une légère baisse (0,14 point). Cependant, au regard des ratios F/H du volume financier octroyé en 2014 comme en 2015 (respectivement 0,36 et 0,34), les femmes sont largement sous dotées par rapport aux hommes. Ce déséquilibre est dû à un montant moyen des crédits accordés aux femmes plus faible que celui des hommes, du fait de la nature des activités qu'elles exercent (exigeant de petits financements) ou des difficultés à disposer de garanties pour des emprunts dont les montants sont élevés.⁶³

Du point de vue de la gestion du ménage, les femmes, grâce aux financements reçus, ont assuré une meilleure maîtrise des responsabilités sociales ou familiales, notamment pour le paiement des services de santé, des frais de scolarité des enfants et de diverses dépenses de la famille.

⁶². Arrêté au 30 juin 2015

Le secteur, pris globalement, reste caractérisé par un membership/sociétariat légèrement plus important pour les hommes. En outre, on note des encours d'épargnes et de crédit globalement dominés par les hommes (64%) et une représentation au sein des instances dirigeantes (élues et techniciens) plus importante chez les hommes (58%). Aussi, la répartition des emplois au niveau des directions des SFD, est largement défavorable aux femmes qui occupent 823 postes sur un total de 1940 soit 42%.⁶⁴

2.3. - Domaine social

L'axe stratégique II du PSE « Capital humain, Protection sociale et Développement durable » a ciblé l'éducation, la formation, la santé, la protection sociale entre autres, comme leviers pour développer le capital humain, contribuer à l'accroissement de la productivité économique et au bien-être des populations. Le développement ci-dessous présente un bilan de la situation de la Parité selon les secteurs examinés.

2.3.1. Etat de la parité dans le secteur de l'éducation et de la formation

Conformément aux résultats prioritaires déclinés et attendus dans les différents ordres d'enseignement et de formation, l'accès au service éducatif et la réussite des élèves, sont examinés dans l'Education de base, la Formation professionnelle et technique, et dans l'Enseignement Supérieur.

2.3.1.1. Education de base

Elle englobe les cycles Pré scolaires, Primaire, Moyen, Secondaire général et l'Alphabétisation. Une offre d'éducation suffisante et adaptée à la demande est le « **Résultat prioritaire n°1** » attendu du Secteur dans le cadre du PSE. Le bilan ci-dessous présente et analyse les performances enregistrées dans la scolarisation, l'accès aux filières scientifiques et l'alphabétisation des populations cibles.

La scolarisation : l'accès des filles et des garçons au service d'enseignement général, apprécié par le Taux Brut de scolarisation⁶⁵ (TBS) est illustré par le tableau ci-dessous.

Tableau n° 5 : TBS par niveau d'enseignement général 2005 et 2015

Cycles d'enseignement	TBS (en %)							
	2005			2015			TAMA	
	Filles	Garçons	F/G	Filles	Garçons	F/G	TBSF	TBSG
Préscolaire	9,6	8,3	1,16	18,1	15,6	1,16	6,5%	6,5%
Elémentaire	81,2	83,3	0,97	92,2	81,0	1,14	1,3%	-0,3%
Moyen	26,2	33,4	0,78	63,3	56,7	1,12	9,2%	5,4%
Secondaire général	9,6	15,0	0,64	32,5	35,5	0,92	13,0%	9,0%

Source : Rapport national sur la situation de l'Education 2015/ DPRE/M. Education

⁶³. Données de 2015 sont arrêtées au 30 juin (situation à mi-parcours de l'année)

⁶⁴. Rapport d'Etude sur l'apport de la micro finance à la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sénégalaises, Développement Consulting et Engineering Group (DCEG), non daté

⁶⁵. TBS : Ratio entre les effectifs inscrits dans le cycle, rapportés à la population d'enfants ayant l'âge de fréquenter ce cycle (exprimé en %).

En 2015, dans les trois premiers ordres d'enseignement (Préscolaire, Élémentaire et Moyen), le Ratio F/G du TBS est supérieur à l'unité (1), ce qui traduit une scolarisation en faveur des filles.

Sur la période 2005-2015, on note une avancée significative de la scolarisation des filles du préscolaire au secondaire comme indiqué par le TAMA positif du TBSF ci-dessus. L'accroissement en valeur absolue du TBSF généralement plus important que celui des garçons, est particulièrement marqué pour le cycle préscolaire (gain de 8,5 points de pourcentage) et ceux du moyen (gain de 37,1 points) et secondaire général qui a gagné 22,9 points de pourcentage.

La **préscolarisation** est encore très faible (moins de 1/5 des enfants âgés de 3 à 5 ans ciblés, sont bénéficiaires) et les disparités inter régionales sont importantes (le TBPSF s'élève à 29% à Dakar, 25,9% à Louga contre 5,3% à Kaffrine et environ 11% à Matam et Kaolack). Des résistances culturelles (certaines familles préfèrent envoyer leurs petits enfants dans les « Daaras plutôt que dans les CDIPE), l'insuffisance de la carte de l'offre (4 régions : Dakar, Thiès, Ziguinchor et Louga, concentrent l'essentiel des structures) ajoutés à la pauvreté de nombreux ménages, (une partie importante du réseau de CDIPE est constituée de structures privée 44,9% en 2015), participent des facteurs explicatifs de la faiblesse de la préscolarisation. Au regard des enjeux importants du développement intégré de la petite enfance (qui est un déterminant de la qualité des apprentissages au cycle élémentaire et un facteur important de socialisation de l'enfant), il importe d'inciter et de renforcer l'accès à ce service éducatif.

L'achèvement du cycle primaire : le taux d'achèvement du primaire (TAP) est l'indicateur usuel pour apprécier les résultats de la scolarisation primaire universelle, qui participe à « une éducation de qualité pour tous », engagement souscrit par le Sénégal dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (Objectif IV). Le graphique ci-dessous présente les performances des filles et des garçons en 2015 et l'évolution de l'indicateur durant la décennie 2005-2015.

Graphique n° 2 : Evolution du taux d'achèvement du primaire entre 2004 et 2015



Source : Rapport national sur la situation de l'Education 2015/ DPRE/M. Education

En 2015, le TAP des filles est supérieur à celui des garçons (66,2% contre 55,8%) ; soit un indice de parité de 1,18 favorable aux filles. Ce résultat du TAP des filles, bien qu'important, montre qu'environ trois filles sur dix (3/10) d'âge scolaire n'ont pas accédé à ce cycle ou l'ont abandonné avant son terme (et ce, contre 4/10 garçons).

En outre, l'indicateur est en baisse depuis 2013 et cela, pour les filles et les garçons.

Au cours de la décennie 2005-2015, **le TAP des filles** est passé de 49,2% à 66,2% soit **un gain de 17 points de pourcentage** en valeur absolue et un Taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) de 3,0 %. Celui des garçons, sur la même période, a régressé de 0,7 point en valeur absolue (il est passé de 56,5% à 55,8%) avec un TAMA de -0,1%.

Forces : les avancées significatives enregistrées dans l'accès au service éducatif sont à rapporter à divers facteurs favorisant dont : la création d'écoles de proximité particulièrement en zone rurale, le développement des écoles franco arabes, les programmes de cantines scolaires, les campagnes de mobilisation et de sensibilisation pour la scolarisation des filles, avec des appuis divers développés par le CCIEF⁶⁶ et ses partenaires, le « Programme de bourse familiale » mis en œuvre par la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale.

Contraintes : Il s'agit d'abord des travaux domestiques et du travail des enfants. En 2013, le travail des enfants a affecté 6,9% des enfants âgés de 6-14 ans dont 18,2% ne sont pas scolarisés⁶⁷. En sus, nous avons la pauvreté des ménages ; en effet, 56,5% de ménages déclarent être pauvres dont 45,7% très pauvres⁶⁸. Les mariages précoces participent à la déscolarisation des filles (environ 21 à 39% des adolescentes au Sénégal et 38,4% en Afrique de l'Ouest⁶⁹ sont concernées par cette pratique). Et enfin, l'insuffisante prise en charge des enfants vivant avec un handicap, contribue aussi aux facteurs limitant grandement la scolarisation des enfants, des filles en particulier.

2.3.1.2. L'accès aux filières scientifiques et techniques

Le développement de l'enseignement des sciences et techniques, constitue une option prioritaire de la politique éducative du Gouvernement dans le cadre du PAQUET_EF. En 2015, dans les effectifs nouvellement admis dans les Lycées d'enseignement général, on note **26,5% des filles en Seconde « S » contre 31,9% des garçons** ; soit un écart de 5,4 points en faveur des garçons. En 2011, l'indicateur s'élevait à 27,9% pour les filles contre 37,0% pour les garçons : soit un écart de 9,1 points. Sur la période 2011-2015, on note ainsi une réduction de l'écart entre garçons et filles dans l'accès en « Seconde S ».

Cependant la tendance de l'accès est à la baisse tant pour les filles (TAMA -1,3%) que pour les garçons (TAMA de -3,6%). L'ampleur de la baisse étant plus marquée chez les garçons, il en découle une augmentation de la proportion de filles dans les effectifs globaux des filières scientifiques du cycle secondaire. En effet, cette proportion, est passée de 37 % en 2011 à 41,22% en 2015 soit un gain de 4,2 points ; l'indicateur a évolué de 63% à 58,78% pour les garçons.

⁶⁶. Cadre de Coordination des Interventions pour l'éducation des filles

⁶⁷. Source : RGPHAE 2013/ANSD

⁶⁸. Source : Enquête « à l'écoute du Sénégal de 2014 »/ ANSD

⁶⁹. Rapport sur le Développement humain en Afrique 2015/ PNUD

Pour la même année 2015, on note 38,9% de filles dans les effectifs des Lycées techniques et professionnels, 18% dans les effectifs des centres sectoriels (d'apprentissage des métiers).

En somme, les garçons sont largement plus présents que les filles dans les apprentissages scientifiques, techniques et technologiques. La tendance de l'accès est à la baisse pour les deux sexes, même si on note une réduction de l'écart entre garçons et filles.

L'insuffisance de la participation des filles aux apprentissages scientifiques est due à divers facteurs dont :

- le manque de confiance de certaines filles sur leurs capacités ;
- l'insuffisance ou l'absence de formation de nombreux enseignants en genre ;
- les préjugés tenaces sur la sexualisation de l'apprentissage de certaines disciplines/métiers ;
- la faiblesse ou l'absence d'incitations ;
- le faible niveau de la préparation des enfants par les parents en vue de leur orientation vers les filières scientifiques.

Ces contraintes sont à lever rapidement pour doter le Sénégal d'un capital humain constitué de femmes et d'hommes qualifiés par rapport aux besoins du marché de l'emploi (en perpétuelles mutations) et accompagner la restructuration et la compétitivité de l'économie envisagées dans le cadre du PSE.

2.3.1.3. Alphabétisation des jeunes et des adultes

Comme dans beaucoup de pays en voie de développement, le niveau d'alphabétisation est encore faible au Sénégal (49,3%) avec une minorité de femmes. Cette situation impacte négativement la croissance économique. Facteur important d'autonomisation des populations, l'alphabétisation est aussi un levier transversal concourant à la réalisation de plusieurs objectifs de Développement.

Considérons les données ci-dessous en rapport avec les valeurs de l'indicateur en 2015.

Tableau n° 6 : Taux d'alphabétisation au Sénégal en 2015

	Cibles	Taux d'alphabétisation
Population âgée de 15 à 49 ans	Global	49,3%
	Hommes	56,6%
	Femmes	42,1%
	Ratio F/H	0,7
Milieu rural	Femmes	26,9%
	Hommes	44,0%
Jeunes de 25 à 29 ans	Femmes	38,7%
	Hommes	58,5%
Jeunes de 30 à 34 ans	Femmes	29,7%
	Hommes	51,2%

Source : EDSC 2015/ ANSD

Moins de la moitié de la population âgée de 15 ans et plus, est alphabétisée (49,3%). Le ratio F/H est à 0,7 ; soit 7 femmes alphabétisées contre 10 hommes.

En milieu rural, environ 3 femmes sur dix seulement sont alphabétisées contre environ 5 hommes. Ce qui constitue un handicap certain, limitant la productivité de ces agents économiques, l'impact des politiques sanitaires, l'encadrement scolaire des enfants etc. L'analphabétisme contribue ainsi au maintien de la population victime dans la pauvreté⁷⁰ avec ses effets négatifs sur le développement individuel, des ménages et du pays.

Concernant les jeunes, les filles âgées de 25 à 34 ans avec un taux variant de 29,7 à 38,7%, sont moins alphabétisées que les jeunes hommes (taux entre 51 et 58,5 %). Cette situation est lourde de conséquence car entre autres, elle rend difficile une formation professionnelle requise pour qualifier cette jeunesse potentiellement active, en vue de son insertion dans le marché de l'emploi et sa contribution à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'économie. Au regard de leur poids démographique, environ 50% de la population ont moins de 18 ans et la moyenne d'âge s'élève à 22,7⁷¹, cette frange sociale appelle une attention particulière pour son inclusion dans toutes les politiques publiques.

La qualité et l'efficacité de l'éducation de base ainsi que l'alphabétisation et la qualification des jeunes et adultes analphabètes, sont des défis à relever d'urgence pour renforcer le capital humain, outiller cette frange vulnérable et éviter la transmission inter générationnelle de la pauvreté.

⁷⁰. Avec une forte probabilité de la transmission générationnelle de ce handicap

⁷¹. Enquête Démographique et de Santé Continue 2014/ANSD

2.3.1.4 Formation Professionnelle et Technique

L'accès à la formation professionnelle et technique (FPT) constitue un enjeu de taille en cela qu'il peut contribuer à relever le niveau du capital humain et doter le marché du travail de ressources humaines de qualité, facteur d'amélioration de la productivité et de la compétitivité de notre économie .

L'objectif d'un taux de croissance annuel moyen de 7 à 8 % du PIB pour la période 2014-2025, décliné dans le PSE, appelle une approche inclusive des ressources humaines qui outille équitablement les femmes et les hommes afin d'optimiser l'exploitation de leurs potentialités. La FPT dans sa politique compte contribuer à asseoir cette base du développement durable. La stratégie déroulée est en rapport avec le **Résultat prioritaire n°4** du Secteur de l'Education et de la Formation dans le cadre du PSE: « Développement d'offres de formation (technique, professionnelle, apprentissage rénové) en phase avec la demande du marché du travail », l'appui à l'insertion et à l'artisanat. Le tableau ci-dessous présente quelques résultats enregistrés en 2014 et 2015.

Tableau n°7 : Situation de l'accès à la Formation Professionnelle et Technique en 2014 et 2015

Indicateurs		Résultats 2014	Résultats 2015	Observations
Pourcentage des filles dans les effectifs de la FPT		52,5%	54%	Elles sont majoritaires dans le secteur tertiaire et dans la série G
Pourcentage des filles dans les effectifs des Centres sectoriels		15%	18%	Centres de formation aux métiers
Pourcentage des filles dans les effectifs des Lycées Techniques (T1 ; T2 ; S3 ; S4 ; G)		49,7 %	38,9%	Recul de 9 points
% de filles dans les effectifs de l'apprentissage rénové		13%	20%	Progrès de 7 points
Nombre de nouveaux diplômés d'Etat injectés dans le marché de l'emploi	Total	6 271	5571	Diplômes d'Etat concernés : CAP, BEP, BP, BT et BTS
	Filles	4390	3008	
	Garçons	1881	2563	
	Ratio F/G	2,3	1,17	
Taux de qualification de la population active âgée de 6 ans et plus	Hommes	13,7%	nd	7,7 % ont reçu une formation formelle
	Femmes	7,5%	nd	2,3% ont reçu une formation formelle
	Ratio F/H	0,5 ⁷²	nd ⁷³	

Source : Rapport sectoriel MFPT ; Rapport RGPHAE/ ANSD 2013

⁷². Situation de 2013

⁷³. Les données disponibles sont celles de 2013 suite au RGPHAE/ ANSD

Avec un taux de 52,5% en 2014 et 54% en 2015, les filles sont globalement plus représentées que les garçons dans les effectifs de la formation professionnelle et technique. Cette situation est en rapport avec leur plus grand nombre dans les centres régionaux et départementaux de formation professionnelle et les structures privées particulièrement orientées vers le secteur tertiaire (coiffure, couture, broderie, restauration, gestion). Par contre, les filières industrielles et techniques attirent surtout les garçons : on note 38,9% de filles dans les effectifs des lycées techniques et 18 % seulement au niveau des apprenants des Centres sectoriels.

Les préjugés relatifs à la sexualisation de certains métiers ou à une réussite difficile des filles dans les séries scientifiques, techniques et technologiques, combinés à la faiblesse des mesures incitatives et à une politique d'orientation scolaire qui semble peu soucieuse du genre, expliquent entre autres, la faiblesse de la participation des filles à ces offres de formation.

Parallèlement, des Maîtres artisans sélectionnés par le Ministère de la FPAA, déroulent dans leurs ateliers **un Programme d'apprentissage rénové** qui en 2014 a concerné 7500 enfants dont 975 filles, soit 13%. La participation des filles à cette offre de formation a gagné 7 points de plus en 2015.

Le taux net de scolarisation⁷⁴(TNS) en 2013 est de 58,1% à l'élémentaire et 35,4 % au Moyen⁷⁵. Ainsi sur 10 enfants d'âge scolaire aux niveaux élémentaire et moyen, environ 4 et 6 sont respectivement en dehors du système formel de scolarisation. Les filles représentent environ un peu moins de la moitié de ces enfants et jeunes⁷⁶ non ou déscolarisés. Ainsi, le renforcement de la participation féminine dans l'apprentissage rénové contribuera sans nul doute au respect du droit à l'éducation et à la formation, facteur d'autonomisation future de cette cible vulnérable et de son inclusion dans la production.

Qualification professionnelle de la population active

Concernant l'approvisionnement du « marché de l'emploi » en 2014, le dispositif de la FPAA a injecté 5571 nouveaux diplômés d'Etat (CAP, BEP BP, BT et BTS) dont 3008 filles et 2563 garçons, soit un Ratio F/G de 1,2 en faveur des filles.

Cet effort de la principale institution responsable du relèvement du niveau de qualification de la population active, devra être largement renforcé au regard de la situation décrite dans le rapport portant sur les résultats du recensement général de la population en 2013. En effet, le **taux de qualification** de la population active âgée de 6 ans et plus, est de **13,7% pour les hommes et 7,5% pour les femmes, soit un ratio F/H de 0,5**. En outre, seul 2,3% des femmes ont bénéficié d'une formation formelle contre 7,7% pour les hommes. La faiblesse de ce résultat a une incidence négative sur la productivité et la compétitivité de notre économie mais aussi sur les revenus des travailleurs non qualifiés et sur l'insertion des jeunes dans le marché de l'emploi qui est fondamentalement marqué par la mondialisation et la révolution technologique.

⁷⁴. TNS : Effectifs d'enfants inscrits dans un cycle donné de scolarisation et d'âge légal (celui correspondant au cycle), rapportés à la population d'enfants cibles (ayant l'âge de fréquenter le cycle considéré). Le TNS mesure ainsi le niveau de couverture de la demande légale de scolarisation.

⁷⁵. Source : Rapport RGPHA/ ANSD 2013

⁷⁶. Rapport de masculinité:107/100 (source : Rapport RGPHA/ ANSD 2013)

Une attention particulière doit être accordée aux femmes (elles sont en proportion 2 fois moins qualifiées que les hommes) pour une égalité de chances face aux opportunités du marché de l'emploi et une amélioration des rendements des systèmes de production. La demande potentielle en milieu rural, doit être mieux prise en compte dans la carte de l'offre de formation professionnelle.

2.3.1.5. Enseignement Supérieur

Le sous-secteur vit une réforme profonde tendant à améliorer ses performances au niveau d'une part de l'accès de sa clientèle à ses services et d'autre part de son efficacité interne (taux de réussite aux examens) et externe. Ainsi est-il attendu, un renforcement de la formation des étudiants (dont le profil de sortie doit être adapté au marché de l'emploi) et la proposition de solutions à des problèmes sociaux à travers les résultats de la recherche appliquée. Cette nouvelle orientation doit mieux intégrer le genre pour offrir aux cibles garçons et filles, une égalité de chances pour accéder et réussir (**Résultats prioritaires N°5 et 6 du secteur dans le cadre du PSE**).

L'exercice de bilan sous sectoriel à la lumière du genre a été confronté à la difficulté de disposer de données désagrégées selon le sexe, actuelles et exhaustives (couvrant le sous-secteur public et privé). Ainsi, le tableau ci-dessous renseigne sur les résultats de quelques indicateurs sectoriels.

Tableau n° 8 : Situation de la parité dans l'Enseignement Supérieur en 2013/2015

Libellé des indicateurs	Résultat	
Proportion de la population âgée de 20 à 24 ans ayant un niveau d'instruction supérieur ⁷⁷	Femmes	3,7%
	Hommes	5,3%
	Ratio F/H	0,4
Proportion d'instruits ayant au moins un niveau égal à la licence ⁷⁸	Total	6,3%
	Femmes	4,5%
	Hommes	8,0%
	Ratio F/H	0,6
Effectifs d'étudiants en Master 2 en 2014	Femmes	2 895
	Hommes	6 985
	Ratio F/H	0,4
Effectifs des Etablissements et Instituts d'enseignement supérieur ⁷⁹	Femmes	38 717
	Hommes	74 539
	Ratio F/H	0,5
Effectifs des cycles d'ingénieurs selon le sexe ⁸⁰	Femmes	512
	Hommes	923
	Ratio F/H	0,2
Effectif Doctorants	Femmes	1 515
	Hommes	4 865

Source : Rapport EDS MICS 2014 ; RGPHAE/ ANSD 2013 ; Rapport sectoriel 2014

⁷⁷. EDS MICS 2015/ANSD

⁷⁸. RGPHAE /ANSD/2013

⁷⁹. Rapport sectoriel / DGES/2014 ; RGPHAE 2013

⁸⁰. Rapport sectoriel DGES 2014

Le niveau de pénétration du service d'enseignement supérieur au sein de la population âgée de 20 à 24 ans est faible : **3,7% pour les jeunes femmes contre 5,3% pour les jeunes hommes ; soit un indice de parité F/H de 0,7** indiquant un avantage assez marqué au profit des jeunes hommes. Ce résultat est aussi reflété par la part des femmes dans les effectifs des universités publiques (40 %).

Au-delà de l'insuffisance de l'accès des filles à ce service, se pose aussi, la problématique de leur maintien par rapport aux garçons. En effet, dans la population instruite, 4,5% de femmes contre 8,0% d'hommes ont atteint au moins le niveau d'une licence (fin du 1er cycle universitaire), soit un indice de parité de 0,6 ; de même, dans 10 apprenants en Master 2, on compte 4 femmes contre 6 hommes.

Par ailleurs, à la lumière des données sur les universités publiques, on note que la participation des femmes est également plus faible dans les filières techniques (512 femmes dans le cycle d'ingénieurs contre 923 hommes: soit un ratio de 0,55) comme scientifiques (1515 femmes doctorantes en sciences médicales contre 4865 hommes: soit un ratio de 0,31).

Ces résultats pourraient être liés à une contingence de facteurs dont : (i) la faible participation des jeunes du milieu rural à l'enseignement supérieur. En effet, 9,0% des jeunes garçons du milieu urbain contre 2,1% du milieu rural accèdent à cet ordre d'enseignement; de même les citadines avec 6,4%, ont environ 20 fois plus de chances d'accéder à l'université que leurs consœurs rurales (0,3%)⁸¹ ; (ii) l'indice de parité du TBS au secondaire (0,85) qui est en faveur des garçons ; (iii) la pauvreté de nombreux ménages (elle affecte 56,5% des individus enquêtés, 69% des ménages ruraux. On note que 0,2% seulement des jeunes hommes (0,0% pour les femmes) issus de ménages très pauvres bénéficient de ce service public contre 15,8% relevant de ménages aisés⁸² ; iv) la précarité des conditions d'études qui influent négativement sur l'accès et le maintien de nombreux enfants dans le système éducatif (les filles vulnérables, sont les plus touchées) ; (v) les insuffisances dans l'incitation et l'orientation des élèves dans les filières scientifiques, techniques et technologiques ; vi) les limites de la carte universitaire (au regard du flux croissant des nouveaux bacheliers) tant dans les capacités d'accueil que dans la couverture nationale.

2.3.1.6 Réussite scolaire

La qualité du service à tous les niveaux du système éducatif est un objectif central et la finalité des importants investissements de l'Etat, des familles et des PTF dans le secteur. Ainsi, la « **Réussite des élèves est améliorée à tous les niveaux** » est-elle le **Résultat prioritaire n° 2** qui est attendu du Secteur dans le cadre du PSE. Le tableau et le graphique ci-dessous, renseignent sur les indices de parité des résultats obtenus par les filles et les garçons à différentes évaluations (CFEE, BFEM, BAC) en 2010 et 2015.

Tableau n° 9 : Réussite scolaire selon le sexe en 2010 et 2015

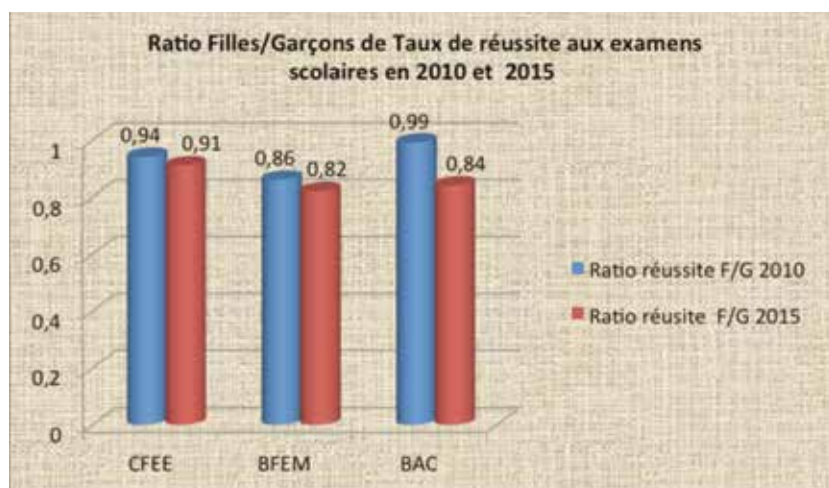
	2010			2015		
	F	G	F/G	F	G	F/G
CFEE	66,5	70,8	0,94	36,3	39,93	0,91
BFEM	43,7	51	0,86	39,23	47,61	0,82
BAC	41,6	42,2	0,99	28,9	34,33	0,84

⁸¹. EDS-C 2015/ANSD

⁸². EDS-C 2015/ANSD

De ces données, on déduit le graphique ci-après :

Graphique n° 3 : Ratio Filles/Garçons de Taux de réussite aux examens scolaires



Sources : *Rapports sectoriels (RNSE 2010 ; 2015)*

Au regard des valeurs du ratio de parité des taux de réussite (F /G), on note que les garçons réussissent mieux que les filles aux examens de fin de cycle (CFEE, BFEM, BAC). L'indice de parité des taux de réussite a en outre baissé entre 2010 et 2015 pour chacun de ces examens. La moindre performance des filles par rapport aux garçons, est aussi étayée par les résultats des distinctions décernées lors du « Concours général » comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Tableau n° 10 : Distinctions au «Concours général» selon le sexe des lauréats, en 2014 et 2015

	2014			2015		
	F	G	F/G	F	G	F/G
Disciplines Scientifiques	5	28	0,18	9	25	0,36
Disciplines Littéraires	20	42	0,48	45	33	1,36

Source : *DEMSG/Ministère Education*

Les distinctions décernées au Concours général pour les disciplines scientifiques en 2014 comme en 2015, confortent la moindre performance des filles qui ont cependant fait des progrès, particulièrement dans les disciplines littéraires où elles sont plus citées que les garçons.

L'intensité du travail domestique à coupler avec les études, les violences basées sur le genre en milieu scolaire, les conditions précaires d'étude, sont convoquées comme contraintes majeures (dans bien des rapports et études sur la question⁸³) à la réussite de beaucoup de filles particulièrement celles issues de ménages pauvres.

⁸³. Etude diagnostique sur la scolarisation des filles/CCIEF 2011 ; Rapport NSES/ANSD 2015
Rapport d'Etude GESTE/UGB

2.3.2. Secteur de la Santé

2.3.2.1 Santé de la reproduction

La femme par sa position centrale dans la reproduction, voit dans certaines conditions, sa santé et sa vie menacées par cette donnée biologique. Ainsi, **434 femmes** pour 100 000 naissances vivantes (NV) sont mortes au Sénégal en 2013⁸⁴ en donnant la vie. L'indicateur s'élevait à **409** /100 000 NV en 2010⁸⁵ ; il s'est dégradé de **25 points par rapport à 2013** mais reste en dessous de la moyenne enregistrée en Afrique subsaharienne (474 pour 100 000 NV), bien qu'encore éloigné de l'objectif 127/100 000 NV, assigné par l'OMS.

L'indicateur révèle d'importantes disparités zonale et inter régionale. En effet, il s'élève à 459 /100000 NV en milieu rural contre 397/100000 NV en milieu urbain⁸⁶. Au niveau régional, Kédougou enregistre le maximum avec 921/100 000 NV; suivi de Matam 741/100 000 NV. Par contre, Thiès a enregistré le taux le plus bas avec 271/100 000 NV, suivi de Dakar avec 342/100 000 NV.

Cette situation de la mortalité maternelle résulte de la conjugaison de divers facteurs dont certains sont examinés ci-dessous :

➤ **Insuffisante couverture en soins prénatals et assistance lors de l'accouchement.**

Le tableau ci-dessous présente selon le milieu et le niveau de vie, la situation de la couverture en soins prénatals et assistance à l'accouchement.

Tableau n° 11: Couverture en soins prénatals et assistance lors de l'accouchement en 2014 et 2015

	2014				2015			
	M. rural	M. urbain	Quintile 1: Ménages les plus pauvres	Quintile 5: Ménages les plus riches	M. rural	M. urbain	Quintile 1: Ménages les plus pauvres	Quintile 5: Ménages les plus riches
Pourcentage de femmes ayant reçu des soins prénatals d'un prestataire formé	93,8	99,2	90,8	100	94	96,7	89,6	97,3
Pourcentage de naissances assistées par un personnel qualifié	43,5	80,4	30,4	85,5	43,8	70,1	28,6	80,9

Sources : EDS Continue 2014 - 2015

⁸⁴. RGPHAE 2013 /ANSD. En 2016 l'indicateur s'élève à 315/100 000 naissances vivantes (source Rapport de présentation du Budget 2017 du Ministère de la Santé à l'Assemblée nationale).

⁸⁵. EDSMICS 2010-2011/ANSD

⁸⁶. RGPHAE 2013/ANSD

En 2015, comme l'année précédente, les femmes urbaines ont bénéficié plus que leurs consœurs rurales, de soins prénatals (96,7% contre 94 % : écart de 2,7 points de pourcentage). Mais, elles ont également plus bénéficié d'une assistance par un personnel de santé qualifié lors de l'accouchement, 70,1% contre 43,8%, soit un écart de 26,3 points. Globalement 53,2% des femmes ont bénéficié d'une assistance, contre 59% en 2014, soit un recul de 5,8 points. Les accouchements à domicile, plus fréquents en milieu rural qu'urbain et l'enclavement de certaines zones par rapport aux structures de santé, participent des facteurs explicatifs.

En sus, les femmes issues des ménages les plus pauvres, bénéficient moins de l'accès à ce service de santé. Elles sont 89,6% à avoir reçu des soins prénatals (contre 97,3% de femmes dont le niveau de vie est élevé). Quant à l'assistance lors de l'accouchement par un personnel qualifié, elle a concerné 28,6% seulement de femmes issues de ménages pauvres contre 80,9% pour les femmes des ménages les plus riches.

Par rapport à 2014, on note en 2015, une régression des indicateurs examinés sur le plan zonal et celui du niveau de vie des populations.

Malgré les avancées dans la prévention de la mortalité maternelle liée à la maternité, celle-ci reste un défi à mieux relever pour qu'aucune femme ne meure plus en donnant la vie. Les accouchements à domicile encore fréquents (71,3% des accouchements ont eu lieu dans une structure de santé en 2013; 60,3% en milieu rural),⁸⁷ les avortements clandestins, (contribuent entre 8 et 13% à la mortalité maternelle au Sénégal⁸⁸), l'insuffisance de la couverture de la carte sanitaire, conjuguées à la faiblesse de l'équipement de nombreux centres de santé, particulièrement en milieu rural, sont entre autres, des facteurs qui limitent les performances dans la santé de la reproduction.

Cependant, le recrutement de 1000 agents de santé opéré en 2015, a permis de réduire le gap au niveau des besoins en Sage-femme et Infirmier d'état, particulièrement dans les structures périphériques⁸⁹.

Aussi, les résultats importants enregistrés dans le cadre de la gratuité de la césarienne (17 961 cas en 2015) dans les structures publiques de santé méritent d'être soulignés comme force, dans le cadre des initiatives concourant à préserver ou améliorer la santé maternelle.

Concernant la CMU, l'absence de données désagrégées selon le genre des bénéficiaires empêche une appréciation de l'effet de ses autres volets⁹⁰ (Plan sésame, carte d'égalité de chances, gratuité de l'hémodialyse, participation aux mutuelles communautaires, gratuité des soins pour les enfants de 0 à 5 ans).

➤ **Grossesses rapprochées/multiples** : elles participent des facteurs qui éprouvent l'organisme de la femme et concourent à l'élévation de la mortalité maternelle et infantile. Elles limitent aussi le développement personnel des femmes (Education/formation professionnelle) et pèsent sur le budget familial (dépenses de santé et de nutrition de l'enfant et de sa maman), limitant ainsi les capacités et la disponibilité de la femme agent économique.

⁸⁷. Rapport EDS Continu 2013-2014

⁸⁸. Mission d'enquêtes menées à Dakar, Thiès et Ziguinchor en 2014 par la Fédération internationale des Droits de l'Homme, la Ligue Sénégalaise des Droits de l'Homme, la Raddho

⁸⁹. Rapport de présentation Budget 2017 M santé

⁹⁰. Notons que la gratuité de la césarienne est aussi un élément de la CMU

Ainsi, l'espacement des naissances permet à la femme de combiner de façon intelligente et responsable sa fonction de mère (génitrice et éducatrice principale de l'enfant) et d'actrice économique (facteur de son autonomie). Ceci, pour son bien-être et celui de la famille qui jouirait ainsi de plus de revenu, d'un « capital santé » renforcé et d'une gestion plus efficace sur le plan de l'éducation des enfants.

Malgré ces enjeux importants, la planification familiale reste encore faible. En 2015, environ 17 % des femmes sexuellement actives, utilisent une méthode contraceptive moderne ou traditionnelle ; 21% de celles en union usent d'une méthode moderne dont la tendance à l'emploi est en progression : elle est passée de 16% en 2013 à 21% en 2015⁹¹ ; soit un gain de 5 points. Le progrès est lié aux campagnes de sensibilisation menées autour du concept « Moytou nef⁹² », et à l'amélioration de l'accès aux services de santé.

La résistance à l'emploi d'une méthode moderne de contraception a diminué en milieu rural ; la prévalence chez les femmes analphabète a doublé entre 2011 et 2015 en passant de 7 à 15%⁹³. La scolarisation des filles apparaît comme un levier à même de faire avancer le taux d'adoption de la contraception. En effet, 11,9% des femmes analphabètes utilisent une méthode contraceptive moderne contre 29,9% de celles qui ont un niveau égale au Primaire et 33,2 % pour celles qui ont au moins le niveau du Moyen-secondaire. On note par ailleurs que 32,3% des femmes des ménages les plus aisés ont recours à la contraception moderne contre seulement 12% pour celles appartenant aux ménages les plus pauvres. Ce qui laisse supposer l'existence d'une corrélation positive.

Précocité des grossesses : la précocité d'une vie féconde expose les adolescentes (Filles âgées de 15-19 ans) à des grossesses et accouchements précoces, qui menacent leur vie, affectent leur scolarisation et leur participation à la vie active. En 2015, on relève que 16,1% des adolescentes ont commencé leur vie procréative. Et parmi celles qui ont 19 ans, 25% ont déjà eu au moins un enfant. On note une disparité selon la zone, le niveau de vie et d'instruction de ces filles, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Tableau n° 12 : Proportion de filles de 15 à 19 ans ayant commencé leur vie féconde

2015					
Zone rurale	Zone urbaine	Quintile 1: Ménages les plus pauvres	Quintile 5: Ménages les plus riches	Instruction nulle	Niveau d'instruction: au moins le cycle Moyen
22%	9%	29%	4%	27%	7%

Source : EDS Continue 2015

Le milieu rural avec 22% est largement plus affecté que celui urbain (9%) ; soit un écart de 13 points. Les filles des ménages riches sont aussi moins touchées (4%) que celles qui sont de familles très démunies (29%). De même, plus la jeune fille est instruite, moins elle est affectée par ce fléau : 27% des analphabètes contre 7% pour celles qui ont au moins le niveau du cycle Secondaire.

⁹¹. Source : EDSC 2015 / ANSD

⁹². Ce concept Ouolof, renvoie aux grossesses rapprochées

⁹³. EDSC 2015 / ANSD

Le poids de la tradition, de la religion et de la pauvreté, conjugué à l'ignorance de nombreux jeunes sur les questions afférentes à la santé de la reproduction, sont particulièrement en cause dans les mariages et les grossesses précoces des filles. Par contre, le niveau avancé d'instruction, et l'aisance des ménages, limitent le phénomène, car ils sont facteurs d'information, de connaissance et d'éveil des acteurs (parents, filles) sur les méfaits de cette pratique.

Dans le même cadre, il faut noter une recrudescence des grossesses dans l'espace scolaire ; ce qui menace la santé des adolescentes victimes et compromet leur scolarisation. En effet, 1971 cas de grossesses ont été enregistrés en milieu scolaire sur la période 2012-2014 au Sénégal ; 54,43% des filles tombées enceintes, abandonnent leur scolarité ; 39,39% redoublent leurs classes⁹⁴.

Tableau n° 13 : Situation des grossesses dans l'espace scolaire 2012-2014

Régions	Nbre Grossesses 2012 - 2014	Proportion (%)	Régions	Nbre Grossesses 2012 - 2014	Proportion (%)
Dakar	39	2,00%	Louga	75	3,80%
Diourbel	65	3,30%	Matam	118	6,00%
Fatick	107	5,40%	St Louis	90	4,60%
Kaffrine	69	3,50%	Sedhiou	575	29,20%
Kaolack	30	1,50%	Tambacounda	58	2,90%
Kédougou	97	4,90%	Thiès	109	5,50%
Kolda	179	9,10%	Ziguinchor	360	18,30%
			Total	1971	100%

Source : Rapport d'Etude GEEP 2014

On constate que les régions du sud (Ziguinchor 360 cas soit 18,3%, Sédhiou 575 cas soit 29,2% et Kolda 179 cas soit 9,1%), sont les plus affectées par ce fléau. Outre les facteurs sus évoqués, le libertinage de nombreux adolescents tant dans les comportements que dans le port vestimentaire, conjugué à une certaine crise d'autorité (au niveau parental et de l'encadrement pédagogique) exposent les filles à une violence sexuelle dans l'espace scolaire.

➤ Prévalence du VIH/SIDA, plus élevée

Le taux de prévalence du VIH/Sida demeure globalement faible (0,7%, en 2013). Les femmes sont les plus affectées car le ratio d'infection F/H s'élève à 1,6⁹⁵. Les régions de Kédougou et de Kolda avec des taux de prévalence respectifs de 2,5% et 2,4% sont les plus touchées. Le développement de la prostitution lié à l'exploitation aurifère à Kédougou, la pauvreté de nombreux ménages (76,0% pour Kolda et 71,3% pour Kédougou)⁹⁶, l'ignorance, la précocité des rapports sexuels et des grossesses sont entre autres, des facteurs explicatifs de la persistance de l'infection à VIH/SIDA et de sa prévalence plus marquée chez les femmes.

⁹⁴. Rapport Etude GEEP sur les Grossesses en milieu scolaire 2013-2014

⁹⁵. Enquête démographique et sociale (EDS MICS 2010)

⁹⁶. ESP II 2011

Des progrès importants sont enregistrés dans la prévention de la transmission mère-enfant du VIH/SIDA. Le taux moyen national ayant baissé de 6% en 2011 à 4,5% en 2015, cette performance place le Sénégal largement en dessous de la barre de 6% fixée par l’OMS. Des disparités régionales sont à noter : Ziguinchor avec 2,7% et Matam 13,3%.⁹⁷

Les grossesses rapprochées, les accouchements à domicile, les avortements clandestins, la pauvreté, le VIH/SIDA contribuent grandement à compromettre la santé maternelle des femmes adultes et celle des jeunes filles. Les femmes rurales pauvres et analphabètes sont les plus affectées. Contrainte à l’équilibre de la famille, à l’épanouissement et à la pleine participation de la femme aux activités économique, sociale et politique, ces facteurs constituent un risque pour le « développement du Capital humain », pilier central du Plan Sénégal Emergent. Ainsi, importe-t-il que les ménages s’approprient la politique d’espacement des naissances, que le suivi pré et post accouchement et les accouchements dans les structures de santé soient facilités, et que l’instruction soit renforcée.

2.3.3. Protection sociale

Face à la vulnérabilité d’une frange importante de la population (56,5% de ménages s’estiment pauvres, en milieu rural, 69% des ménages sont affectés)⁹⁸ et aux risques auxquels sont exposés beaucoup de travailleurs du secteur formel comme de celui informel, le Gouvernement met en œuvre une politique de protection sociale à travers divers mécanismes dont les Bourses de sécurité familiales, la Carte d’égalité de chances, la Couverture maladie universelle (CMU).

2.3.3.1. Bourses de Sécurité familiales⁹⁹

Le Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF) a pour objectifs de réduire la pauvreté extrême et de favoriser le développement du capital humain des ménages pauvres et vulnérables. La situation comparée des femmes et des hommes bénéficiaires est présentée ci-dessous.

Tableau n°14 : Bilan d’indicateurs du Programme de Bourses familiales 2014-2015

Libellé des indicateurs	Résultat 2014	Année 2015		
		Objectifs	Résultats	Ecart
Nombre de ménages inscrits dans le registre national unique (RNU)	131 800	263 800	300 000	+36 200
Nombre de ménages allocataires de la bourse de sécurité familiale	99 980	200 000	197751	-2249
Nombre de femmes chef de ménage allocataires de la bourse de sécurité familiale	19789	nd	24 056	-
Nombre de garçon âgés de 0 à 18 ans des ménages bénéficiaires	88 198	nd	91 284	-
Nombre de filles âgées de 0 à 18 ans des ménages bénéficiaires	83 058	nd	85 941	-

Source : RAC PSE 2015 ; Rapport de la DGPS 2014

⁹⁷. Rapport de revue annuelle conjointe du PSE 2015

⁹⁸. Rapport Enquête de perception de la pauvreté/ ANSD 2014

⁹⁹. Stratégie: transferts monétaires directs aux ménages vulnérables en raison d’un cash de 25 000 CFA/trimestre pendant 5 ans en contrepartie ils doivent veiller à l’inscription et au maintien des enfants à l’école, au respect du calendrier vaccinal des enfants et leur l’inscription à l’état civil.

Le nombre de ménages inscrits dans le registre unifié est passé de 131 800 en 2014 à 300 000 en 2015. Ce résultat découle de la mise en place de comités de ciblage avec la collaboration des collectivités locales. On note au niveau du bilan annuel que **197 751** ménages ont bénéficié de la bourse pour une cible de 200 000: soit un écart de moins 2 249 ménages non touchés. Divers facteurs sont à l'origine de l'écart noté : les difficultés d'accès de certains sites, le manque d'informations, de moyens de déplacement ou la maladie de certains bénéficiaires et d'autres raisons non cernées. Du fait que c'est la femme qui est allocataire de la bourse de sécurité familiale, ce sont **197 751 femmes (dont 24 056 chefs de ménages) en 2015** qui sont bénéficiaires de cet appui financier ou cash transfert (ou transfert monétaire). En outre, **177 225 enfants de 0 à 18 ans** dont 91 284 garçons et 85 941 filles sont impactés à travers les ménages bénéficiaires. Ainsi, on note plus de garçons que de filles (écart de 5 343 en valeur absolue) ce qui est concordant avec le rapport de masculinité lequel est en faveur des garçons (106/100) pour la tranche d'âge 0-15 ans¹⁰⁰. Par rapport à 2014 (171 256 enfants bénéficiaires), **la couverture des enfants vulnérables est améliorée de 5 969 sujets.**

Ainsi, globalement en 2015, un effectif cumulé de 197 751 femmes et 348 481 enfants âgés de 0 à 18 ans (dont 168 999 filles soit 48,5%) ont bénéficié des retombées de la bourse familiale : cash transfert, scolarisation des enfants, vaccination des tout-petits, entre autres.

2.3.3.2. Carte d'égalité de chances¹⁰¹

Elle s'inscrit dans le cadre de l'application de la loi d'orientation sociale relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées. Des progrès ont été enregistrés dans la couverture de la demande. En effet, le nombre de cartes imprimées, a évolué de 7 398 unités par rapport à 2014 ; et le nombre de dossiers enregistrés est passé de 4 283 à 17 851 en juillet 2016¹⁰². Notons que ces données n'étant pas désagrégées selon le sexe, l'état de prise en compte de cette dimension n'a pas été possible.

2.3.3.3. Couverture Maladie universelle

La 67ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 06 décembre 2012, une résolution sur la Couverture Sanitaire Universelle. Cette résolution appelle chaque Etat membre de l'ONU à éviter de recourir au paiement direct des soins par les usagers et à financer son système de santé par le biais de **mécanismes plus équitables et solidaires**. Aussi, le Conseil des ministres de l'UEMOA a adopté le 26 juin 2009 le Règlement n°07/2009/CM/UEMOA. Ce texte a pour but de mettre en place une réglementation uniforme, transparente et efficace permettant d'assurer une saine promotion des mutuelles sociales, fondée essentiellement sur les cotisations des membres dans le but d'une action de prévoyance, d'entraide et de solidarité au profit des membres et de leurs ayants droit. Le Gouvernement du Sénégal s'est inscrit dans cette dynamique internationale en cours. C'est ainsi que le Président de la République a lancé en septembre 2013, le programme national de Couverture Maladie Universelle, une des priorités de son agenda politique et a assigné le Ministère de la Santé et de l'Action sociale, la charge de sa mise en œuvre ; un objectif intermédiaire de couverture de 75%, à l'horizon 2017 est fixé.

¹⁰⁰. Rapport sur la Situation économique et sociale au Sénégal 2013/ANSD

¹⁰¹. Système de protection sociale qui offre aux personnes vivant avec un handicap des avantages multiformes dans les domaines de la santé, de l'appareillage, du transport, de l'éducation, de la formation, des financements, de l'emploi, entre autres.

¹⁰². Rapport de présentation du budget 2017 / Ministère de la Santé et de l'Action sociale

Le taux de couverture de la CMU a évolué de 12,4% en 2014 à 15% en 2015¹⁰³ cela, grâce à l'enrôlement des bénéficiaires de la bourse de sécurité familiale et de ceux de la carte d'égalité de chances. Les données relatives aux bénéficiaires de la CMU, ne sont pas désagrégées selon le sexe.

Sur le plan social, la constitution d'un « **Capital humain** » (femmes et hommes sains, qualifiés, en phase avec la demande du marché du travail) dont la protection sociale, a connu des avancées à conforter. A cet effet, **une plus grande efficacité des programmes/projets du PSE est un impératif en vue** : (i) du renforcement de la santé maternelle des adultes, des jeunes filles et des enfants ; (ii) du relèvement du niveau d'instruction, de qualification professionnelle des agents économiques (femmes et hommes potentiellement actifs), d'alphabétisation fonctionnelle des femmes non ou faiblement instruites ; (iii) d'une amélioration continue de l'inclusion et de la protection sociale des couches vulnérables.

2.4. Domaine politique et juridique

2.4.1 Situation de la Parité dans les Institutions électives

En obligeant l'inscription d'un nombre égal et alterné d'hommes et de femmes sur les listes électorales, la loi sur la parité (LPA) a permis de contrer les forces discriminatoires actives au sein des partis politiques et a changé le traditionnel déficit de femmes élues. La participation des femmes s'est beaucoup améliorée dans certaines instances concernées (Assemblée nationale et Conseils locaux) comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Tableau n° 15 : Représentation des femmes avant et après la LPA, dans les institutions visées

Institutions	Situations		Observations
	Avant LPA	Après LPA	
Assemblée nationale	22,7%	42,7 %	Gain de 20 points de %
Conseils locaux	15%	47,8 %	Gain de 32,8 points de %
Haut Conseil des Collectivités Territoriales	-	33 %	Créée en 2016, on y note 50 femmes contre 100 hommes : écart de parité de 16,7 au détriment des femmes
CESE	44%	20%	Régression de 24 points de %

Sources : site du Gouvernement et / Direction Services législatifs de l'Assemblée nationale

- Profil Genre des Collectivités locales/ CAEL
- Annexe Décret 2016-1640 du 20/10/16 relatif au HCCT
- Suite Requête ONP à la Présidente du CESE

¹⁰³ Rapport Revue annuelle conjointe du PSE 2015 /MEF

La représentation des femmes au sein de l'Assemblée nationale a connu un progrès remarquable de 20 points de pourcentage en valeur absolue entre la législature précédente (2007-2012) et celle en cours (2012-2017). Au niveau des Conseils locaux, avec un progrès de 33 points de pourcentage en valeur absolue, l'avancée est plus significative.

Quant au **HCCT**, Il ne compte que 50 femmes parmi ses 150 membres soit 1/3. Cette situation résulte de l'élection de 31 femmes sur 80 (39 %) et de la nomination de 19 autres sur 70 (soit 27%) par le Président de la République.

Dans le CESE, la représentation a significativement baissé (le nombre de femmes est passé de 53 à 24 sur un total de 120 membres soit de 44% à 20% en valeur relative). La réduction du nombre de femmes dans la catégorie des 40 membres associés¹⁰⁴ (19 à 9), participe des facteurs explicatifs.

Le progrès remarquable de l'accès des femmes au sein de ces instances décisionnelles est le fruit de l'engagement de diverses familles d'acteurs pour une application effective de la loi sur la parité votée en 2010. Toutefois, cette loi dans son application systématique, reste confrontée à des obstacles divers (Voir rapport sur la Mise en œuvre de la loi sur la parité et de son décret d'application au Sénégal, ONP 2016).

2.4.2. Situation de la Parité dans l'administration

La participation est largement en faveur des hommes dans les sphères du pouvoir exécutif comme l'attestent les données ci-dessous :

2.4.2.1. Participation au Gouvernement : au regard du décret n° 2015-855 du 22 juin 2015 portant Composition du Gouvernement, la participation des femmes au sein de l'équipe ministérielle constituée autour du Premier Ministre Monsieur Mahammed Boun Abdallah Dionne, s'élève à sept (7) sur trente-trois (33) membres soit 21,2%.

2.4.2.2. Nominations en Conseil des Ministres

Le tableau ci-dessous renseigne sur l'évolution de la responsabilisation des femmes à travers leur nomination en Conseil des Ministres sur la période 2011- 2015.

Tableau n° 16 : Etat des nominations en Conseils de Ministres 2011-2015

Années	Total	Hommes	Femmes	% Femmes
2011	190	165	25	13,2%
2012	309	278	31	10%
2013	460	421	39	8,5%
2014	265	233	32	12,1%
2015	224	196	28	12,5%

Source : ONP /Exploitation site du Gouvernement

¹⁰⁴. Le CESE est composé de 120 membres dont 48 Permanents proposés par les Organisations socio professionnelles, 32 Experts et 40 membres associés nommés par le Président de la République.

De 2011 à 2013 la proportion de femmes au sein des promus a décliné et perdu 4,7 points (passage de 13,2% à 8,5%). Puis à partir de 2013, on note un accroissement de l'indicateur qui a gagné 3,6 points en 2014 et 0,4 point de plus en 2015. **Malgré cette tendance à la hausse, le résultat en 2015 (12,1%) reste encore en deçà de la situation en 2011.**

Le tableau ci-dessous montre le détail de nominations à quelques postes de responsabilité et illustre la disparité très marquée au détriment des femmes.

Tableau n°17 : Situation selon le sexe, de postes pourvus en Conseil des Ministres en 2011 et 2015¹⁰⁵

		Ambassadeur et Consul général	DG	SG	DN	PCA	Adjt GVR	Préfet
2011	T	29	17	8	70	2	2	2
	H	25	15	7	63	1	2	2
	F	4	2	1	7	1	0	0
	% F	13,8%	11,8%	12,5%	10%	50%	0%	0%
2015	T	19	12	10	81	1	14	27
	H	15	12	10	72	1	13	27
	F	4	0	0	9	0	1	0
	% F	21,1%	0%	0%	11,1%	0%	7,1%	0%

Source : - ONP / Exploitation du site du Gouvernement

En 2011 comme en 2015 la proportion de femmes parmi les agents nommés aux postes examinés ci-dessus est globalement faible ce qui traduit une disparité très marquée dans l'accès aux fonctions examinées. L'analyse de la situation en 2015 comparée à celle qui prévalait en fin décembre 2011 veille de la fin du mandat présidentiel précédent, montre une fluctuation. On note des avancées dans l'accès des femmes à la diplomatie (gain de 7 points), aux postes d'Adjoint au Gouverneur (gain de 7 points), de Direction nationale (gain de 1 point). Par contre un recul significatif est notable pour les postes de DG ; SG et PCA qui n'ont enregistré aucune nomination de femme.

Dans le pourvoi du poste de Préfet, les femmes restent absentes en 2011 comme en 2015. Cette disparité notoire dans les nominations, affecte l'accès des femmes aux fonctions concernées comme l'illustre le tableau ci-dessous portant sur le profil genre de quelques administrateurs du niveau déconcentré, réalisé par l'ONP en 2014.

¹⁰⁵ DG : Directeur général; SG : Secrétaire Général; DN : Directeur national; PCA: Président Conseil d'Administration

Tableau n°18 : Situation selon le sexe d'Administrateurs du niveau déconcentré en 2014

Postes	Situation en 2014			
	Nombre Hommes	Nombre Femmes	Total	Pourcentage de femmes
Inspecteur d'académie	15	1	16	6,3%
Inspecteur de l'éducation et de la formation	53	3	56	5,4%
Chef de service régional de l'élevage	12	2	14	14,3%
Chef de service régional de l'Agriculture	13	1	14	7,1%
Gouverneur	13	1	14	7,1%
Préfet	43	2	45	4,4%
Sous-Préfet	119	4	123	3,2%
Total	268	14	282	5,0%

Sources : - *Rapports sectoriels*

- *Courrier Ministère de l'Intérieur n° 00 3429 /MINTSP/GGAT/DRHM du 05 juin 2015*

L'analyse du profil genre des autorités déconcentrées au niveau de l'échantillon ci-dessus (282 autorités déconcentrées dans les 14 régions), montre une proportion de **5% de femmes; soit 5 femmes contre 95 hommes**. Ce résultat découle en grande partie du déséquilibre très marqué au bénéfice des hommes dans les nominations.

La territorialisation des politiques publiques, appelle une concertation et une synergie entre les responsables de familles d'acteurs à la base pour une planification stratégique pertinente et partagée. Aussi, la mobilisation des ressources, la coordination et la supervision des interventions opérationnalisant les stratégies définies, appellent une mobilisation de l'équipe administrative, des élus locaux et des représentants de leurs partenaires au développement (Secteur privé, ONG, OSC locaux).

Les élections locales de 2014 suite à l'application de la loi sur la Parité, ont permis de booster la représentation des femmes dans les conseils locaux (**47,8%**). Le renforcement des capacités de ces élues, couplé à la nomination de plus de femmes cadres au sein de l'administration déconcentrée, permettront sans nul doute aux communautés de disposer d'une masse critique de leaders femmes et hommes à même d'impulser et de conduire avec efficacité, justice et équité, les politiques de développement locales qui prennent en compte les besoins pratiques et intérêts stratégiques des femmes. L'émergence du Sénégal devra partir de la base, et cette stratégie d'inclusion des deux sexes au niveau du top management y participera grandement.

En outre, elle permettra d'éliminer cette discrimination des femmes dans l'accès aux fonctions, qui non conforme aux engagements internationaux ratifiés par le Sénégal¹⁰⁶ et à l'Article 7 de la Constitution, minore aussi les résultats globaux du pays en matière de promotion des droits des femmes.

¹⁰⁶ CEDEF ; Protocole de Maputo ; Charte de la CEDEAO sur le Développement durable.

2.4.3. Situation des violences basées sur le genre (VBG)

Les VBG constituent à la fois une entorse aux droits de l'homme et une menace pour la sécurité des citoyens et des citoyennes du fait de leur prévalence. Les VBG ont essentiellement lieu dans les lieux de travail ou de formation, dans l'espace familial et dans la rue.

2.4.3.1. VBG dans les lieux de travail

Les formes de violence les plus fréquemment vécues sur les lieux de travail par les employés vont des « agressions verbales, injures et menaces » (17,6%) aux « agressions physiques » (6,4%). L'analyse par région révèle par ailleurs que les cas d'exposition aux « agressions verbales, injures et menaces » sont plus importants à Ziguinchor (31,8%), Diourbel (25,0%) et Dakar (21,1%) ; il en est de même pour les cas d'exposition aux « agressions physiques » (14,0% à Ziguinchor, 7,7% pour Dakar, 7,4% à Thiès).

L'analyse selon le sexe, montre que ce sont les hommes qui sont les plus exposés aux cas d'agressions verbales (19,5% contre 13,0% pour les femmes) comme physiques (7,4% contre 4,0% pour les femmes).

S'agissant du **harcèlement sexuel** sur les lieux de travail, on note que 8,2% des femmes employées contre 8,0% pour les hommes, déclarent avoir été victimes au moins une fois d'un harcèlement de la part d'un client/employé. Les travailleuses victimes d'un harcèlement de la part d'un supérieur sont estimées à 0,4% et 0,5% pour les hommes.¹⁰⁷

2.4.3.2. VBG dans l'espace familial

Les VBG au sein des familles constituent 52,1% des cas. Les données régionales ci-après recueillies dans un échantillon de 1200 ménages lors d'une étude réalisée par le GESTES/UGB, renseignent sur l'ampleur et l'étendue de ce problème social : Diourbel 72,3% des sujets enquêtés, admettent l'existence de ce problème au sein de leur ménage, Fatick (67,5%), Ziguinchor (66%), Tambacounda (60,8%), Sédhiou (60%), Kédougou (55%), Kolda et Kaolack (54%), Thiès (53,8%), Kaffrine (53%), Dakar (52,5%), Saint-Louis (41,1%), Louga (38%) et Matam (36,3%)¹⁰⁸.

Les formes de VBG au sein des familles sont multiples. Au regard des données disponibles, on retiendra entre autres :

➤ **les violences conjugales** qui sont en recrudescence (166 cas enregistrés en 2015 contre 144 en 2014 dans les régions de Dakar, Kaolack, Matam et Tamba)¹⁰⁹. Elles révèlent des rapports heurtés entre femme et homme au sein du couple. Verbales ou physiques, elles portent atteinte à la santé et à la dignité de la femme tout en mettant mal à l'aise leurs enfants qui, de témoins sont parfois amenés à prendre parti généralement pour leur maman.

¹⁰⁷ Rapport national Situation des Entreprises au Sénégal 2015/ANSD

¹⁰⁸ Groupe d'études et de recherches genre et sociétés n° 8 / GESTE-UGB

¹⁰⁹ Rapport d'évaluation du projet « Briser le silence sur les VBG en Afrique de l'Ouest » mis en œuvre dans les régions de Dakar, Kaolack, Matam et Tamba par l'Institut PANOS. Les données sont fournies par la RADDHO, un partenaire du projet.

Les auteurs des violences dans le ménage agissent selon des normes sociales établies, encore **bien intégrées dans des mentalités qui l'acceptent** comme en témoignent les données et commentaires ci-dessous, extraits du Rapport d'EDSC 2015/ANSD. L'enquête a recueilli l'opinion de femmes concernant : « **le fait qu'un mari batte sa femme** si elle discute ses opinions, brûle la nourriture, sort sans sa permission, néglige les enfants, refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui ». Pour **56,5 % des femmes** (environ 6/10), il **est justifié** que, pour au moins une de ces raisons, un homme ait le droit de battre sa femme. Ainsi, 52% des femmes et 55,3% des hommes enquêtés pensent qu'une femme victime de violences du fait de son mari, ne doit pas porter plainte.¹¹⁰

L'approbation de la violence conjugale dans certaines circonstances est moins élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (43 % contre 69 %) et dans les régions du Nord (57 %) et surtout de l'Ouest (41 %) que dans celles du Sud (70 %) et ou du Centre (69 %).

La justification de la violence conjugale diminue avec le niveau d'instruction de la femme (68 % chez celles sans instruction à 40 % chez celles ayant un niveau moyen/secondaire ou plus). Elle diminue également avec l'amélioration du niveau de bien-être du ménage (81 % dans les ménages du quintile le plus bas à 36 % dans ceux du plus élevé).¹¹¹ Les données recueillies sur cette question au niveau des hommes, montrent contre toute attente, qu'ils sont proportionnellement beaucoup moins nombreux que les femmes (**25 % contre 56,5 %**) à penser qu'il est justifié que, pour au moins une des raisons citées, un homme ait le droit de battre sa femme. Les variations selon les caractéristiques sociodémographiques (milieu, région géographique, niveaux d'instruction et de vie, sont très proches de celles observées chez les femmes).

➤ **les mariages forcés** ; le nombre de cas enregistrés dans les régions de Dakar, Kaolack, Matam et Tamba est passé de 20 en 2014 à 121 en 2015 (soit environ 5 fois plus); les mariages précoces ont concerné 44 filles en 2015 contre 34 en 2014 (croît de 29%).⁷ Les coutumes et la religion musulmane d'une part et des raisons économiques (maris dotés d'un pouvoir économique important) d'autre part, sont évoquées comme principaux facteurs explicatifs de ces pratiques préjudiciables à la santé et à la scolarisation des filles.

➤ **les mutilations Génitales féminines** ; au Sénégal, 20 % des filles de 10-14 ans sont déjà excisées et 24 % des femmes de 15-49 ans ont déclaré être excisées. Les régions sud (76,9%) et nord (31,4%) sont plus touchées ; de même, le milieu rural est plus affecté (29,5%) que celui urbain (18,5%). Aussi, cette pratique est respectivement plus usitée chez les Mandingues (71,1), les Sonikés (60,9%), les Pulaars (50,7%) et les Diolas (48%).¹¹²

La proportion de filles de 0-14 ans excisées diminue avec l'élévation du niveau d'instruction de la mère, passant de 17 % quand la mère n'a aucun niveau d'instruction à 5 % quand elle a un niveau moyen/secondaire ou plus. Aussi, des ménages du quintile le plus bas à ceux du plus élevé, la proportion de filles excisées diminue, passant de 25 % à 3 %.

¹¹⁰. Source EDSC 2015/ANSD

¹¹¹. Rapport d'évaluation du projet « Briser le silence sur les VBG en Afrique de l'Ouest » dans les régions de Dakar, Kaolack, Matam et Tamba / Institut PANOS 2016

¹¹². EDSC 2015/ANSD

Une loi prohibant les Mutilations Génitales des Filles (MGF) a été votée en 1999. Deux Plans d'actions (2005-2010 et 2010-2015)¹¹³ ont été déroulés dans le cadre de la sensibilisation des communautés concernées dont plusieurs ont fait des **Déclarations publiques solennelles d'abandon** de cette pratique ; des femmes exciseuses ont été accompagnées dans le cadre d'une reconversion en termes d'activités génératrices de revenus à la place de l'excision. Au bilan on note **un léger progrès : 24% en 2015 contre 26 % en 2010-2011**, soit une réduction de 2 points du pourcentage des filles victimes. Malgré cette avancée, et les engagements pris, **une fille sur quatre reste exposée à cette pratique** néfaste¹¹⁴ très ancrée dans les normes sociales, notamment au niveau des rites d'initiation. Aussi, l'éducation et le maintien des filles à l'école, la lutte contre la pauvreté, les campagnes d'information, d'éducation pour un changement de comportements des communautés (particulièrement dans les régions et au niveau des ethnies les plus touchées), devront être poursuivies et renforcées.

2.4.3.3. VBG dans les rues

Sur la période 2014 -2015, dans 4 régions¹¹⁵ du projet « Briser le silence sur les VBG en Afrique de l'Ouest » /Institut PANOS, les **victimes de viols**, sont passées de 129 à 479 soit 350 cas de plus (271% en valeur relative). Les agressions physiques ont évolué de 57 à 179 soit 122 cas de plus (214 %). Avec un taux de 26,47%, les viols sont en têtes des types de violences. La prégnance et l'ampleur de ce drame sont aussi signalées par l'AJS (dans une étude en 2015) ; 3600 victimes de viols ont été enregistrées avec une pointe dans le département de Pikine où 3 à 4 cas sont notés chaque jour.

Le rapport d'évaluation du projet ci-dessus évoqué, révèle aussi que 54,28% des victimes ont entre 5 et 30 ans. Les filles mineures de moins de 13 ans évoluant dans le petit commerce au niveau des lieux publics, des gares de transports interurbains, des zones où sont implantés des ateliers d'artisans divers, sont exposées à la pédophilie (0,98% des cas de VBG enregistrés).

L'importance de la proportion d'élèves (21,9%) et des femmes de ménages (19,4% parmi 1016 victimes de VBG recensées par la RADHO¹¹⁶) et d'élèves/étudiants victimes de VBG (31, 8% des garçons, 27,2% des filles)¹¹⁷, combinée aux conséquences pédagogiques négatives chez les victimes (absentéisme, redoublement, abandons)¹¹⁸, appelle une attention et des mesures idoines des autorités pour une prévention renforcée contre ce fléau. Aussi, les OSC engagées dans le plaidoyer contre les VBG doivent être plus soutenues, par le Gouvernement et les Partenaires financiers. Comme environ 60 % des victimes sont non ou faiblement instruits, 16,2% ont le niveau d'étude secondaire et 1,2% sont des étudiantes, cela laisse entrevoir une corrélation négative entre les VBG et le niveau d'instruction des femmes et filles sujettes. Il importe donc d'appuyer la scolarisation et le maintien des filles à l'école.

¹¹³ EDSC 2015/ ANSD

¹¹⁴ Elle porte atteinte à l'intégrité physique de la victime, l'expose à diverses infections (Tétanos, VIH/SIDA), à des hémorragies et à des complications durant les accouchements.

¹¹⁵ Rapport d'évaluation du projet « Briser le silence sur les VBG en Afrique de l'Ouest » mis en œuvre dans les régions de Dakar, Kaolack, Matam et Tamba /Institut PANOS 2016

¹¹⁶ Rapport d'évaluation du projet « Briser le silence sur les VBG en Afrique de l'Ouest »/Institut PANOS 2016

¹¹⁷ Rapport scientifique de recherche sur les VBG au Sénégal GESTES/UGB 2014

¹¹⁸ Absentéisme : 72% chez les filles, 45% pour les garçons ; Redoublements : 32% chez les filles et 20% pour les garçons ; Abandons : 40% pour les filles et 15% chez les garçons. (source : Rapport scientifique de recherche sur les VBG au Sénégal GESTES/UGB 2014)

La recrudescence des VBG éclaire sur les limites des politiques initiées par les pouvoirs publics, bâties principalement autour de la répression, mais aussi sur les actions menées par les organisations de la société civile contre le phénomène. Ainsi, un changement de paradigme s'impose en orientant les politiques et les actions vers la prévention¹¹⁹.

Il est aussi recommandé ***d'assurer une large diffusion et un partage du Protocole de Maputo*** y compris ***en langues nationales***, pour la prise en charge des droits sexuels des petites et jeunes filles et des adolescent(e)s exposées aux grossesses précoces. De même, le recours à la presse et à des plateformes inter actifs pour informer, sensibiliser et éduquer la population sur les VBG en vue de leur prévention, est fortement préconisé.

¹¹⁹ Rapport scientifique de recherche sur les VBG au Sénégal GESTES/UGB 2014



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

III- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Ce Rapport sur la parité dans les politiques publiques jette un éclairage sur la situation comparée des femmes et des hommes dans des secteurs prioritaires des domaines économique, social et politique. Il révèle des avancées importantes de la condition des femmes dans tous ces champs explorés. Cependant, l'égalité et l'autonomie visées, appellent la consolidation de leviers majeurs comme l'éducation des filles (accès et maintien) et leur qualification professionnelle, l'accès des femmes aux ressources productives et leur contrôle. Aussi, il importe de poursuivre et de renforcer les efforts pour une représentation significative et de qualité des femmes dans les organes de décision des différentes institutions de la République, mais aussi dans les organes des partis politiques et autres organisations sociales, des Chambres consulaires et des Entreprises privées. Dans ce cadre, la disponibilité continue de données pertinentes, complètes et de qualité, fondant un diagnostic sectoriel de l'intégration du genre, est indispensable pour éclairer les autorités et autres acteurs intéressés, en vue d'une meilleure intégration des femmes dans les politiques publiques au Sénégal.

Tableau n° 19 : RECOMMANDATIONS

DOMAINE ECONOMIQUE	
Sous-secteur agricole	Faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux ressources productives et leur contrôle
	Renforcer l'information et la formation des agriculteurs pour améliorer leur productivité
	Prendre en charge les besoins d'informations des producteurs ruraux, sur les marchés
Sous-secteur Elevage	Faciliter la disponibilité des données désagrégées selon le sexe dans ce secteur stratégique
	Assurer une meilleure intégration du genre dans les orientations du PNDE
	Faciliter l'accès à la propriété, à l'alphabétisation et au crédit de nombreuses femmes évoluant dans le sous-secteur
	Renforcer le financement du sous-secteur pour son développement et sa modernisation reposant sur une approche plus inclusive et participative

Sous-secteur Pêche	Faciliter la disponibilité des données désagrégées selon le sexe des agents économiques de ce sous-secteur
	Améliorer la prise en charge du genre dans la politique et les programmes du sous-secteur
	Renforcer la participation des femmes dans les instances locales de concertation
	Réglementer l'exercice de transformation artisanale des produits de la mer ; doter les véritables acteurs et actrices de cartes professionnelles
PME	Faciliter la production de données désagrégées (hommes, femmes) dans ce secteur d'activité
	Faire connaître davantage à la majorité des PME, les structures d'appui particulièrement pour les cibles jeunes et femmes
	Renforcer les mesures et actions d'accompagnement dans la création, l'encadrement et la formalisation d'unités artisanales de fourniture de services, de transformation et de commercialisation (dont l'exportation) de produits locaux
Marché de l'emploi	Développer et renforcer l'auto-emploi auprès des femmes et des jeunes (H/F)
	Créer des guichets d'accompagnements : ces guichets seront dotés de mécanisme de soutien et offriront l'expertise nécessaire aux jeunes (H/F) porteurs de projets pour leur faciliter les démarches de création d'entreprise, en organisant des formations
	Encourager la formation professionnelle et préparer des jeunes diplômés (H/F) à des profils répondant aux besoins du marché en termes d'employabilité
Financement à travers les SFD	Développer un système d'information sectoriel avec des données désagrégées selon le sexe
	Renforcer l'accès des femmes entrepreneurs au crédit à travers divers mécanismes

DOMAINE SOCIAL

Education	Renforcer la préscolarisation tout en veillant à l'inclusion
	Prévenir les violences basées sur le genre dans l'espace scolaire
	Appuyer la prévention et la lutte contre les mariages précoces et forcés
	Renforcer l'inclusion des enfants vivant avec un handicap, dans le système éducatif
	Renforcer les programmes d'alphabétisation fonctionnelle des filles et des femmes particulièrement en milieu rural
	Renforcer les mesures incitatives pour une participation significative des filles aux apprentissages dans les filières scientifique, technique et technologique
	Promouvoir l'orientation des nouveaux inscrits en Seconde dans les filières scientifiques et professionnelles
Formation professionnelle et technique	Accorder une attention particulière aux filles et aux femmes dans les programmes de formation professionnelle (elles sont en proportion 2 fois moins qualifiées que les hommes) pour une égalité de chances et une amélioration des rendements des systèmes de production
	Renforcer la prise en charge de la demande potentielle en milieu rural, dans la carte de l'offre de formation professionnelle
Enseignement supérieur	Renforcer l'accès des filles à cet ordre d'enseignement et de formation ; améliorer les conditions pour leur maintien
	Inciter davantage et orienter les nouveaux bacheliers/étudiants (filles surtout) dans les filières scientifiques, techniques et technologiques.
	Veiller à l'application de la chartre contre les VBG dans l'espace de formation des Universités, Instituts et Etablissements d'enseignement supérieur publics et privés du Sénégal
Santé	Améliorer la couverture de la carte sanitaire et de son plateau technique pour un meilleur suivi pré et post accouchement et une facilitation des accouchements dans les structures de santé
	Renforcer les stratégies de communication et de sensibilisation pour une meilleure appropriation de la politique d'espacement des naissances par les ménages
	Renforcer les services concourant à la santé maternelle, celle des jeunes filles et des enfants
Protection sociale	Renforcer l'inclusion et la protection sociale des couches vulnérables
	Renforcer la couverture de la bourse de sécurité familiale et l'articuler à des activités génératrices de revenus et d'Alphabétisation fonctionnelle

DOMAINE POLITIQUE ET JURIDIQUE


Cadre juridique et institutionnel pour l'égalité de genre	Renforcer la responsabilisation des femmes compétentes à travers les nominations par le Président de la République entre autres
	Renforcer la couverture des données sur les interventions sectorielles et les désagréger autant que possible selon le sexe des bénéficiaires
	Accompagner les sectoriels dans la définition d'indicateurs et ou la collecte de données pour faire le point sur la situation de la parité dans les politiques publiques.
	Elaborer un indice national de suivi des progrès enregistrés dans le respect des engagements souscrits par le Sénégal pour le respect des droits de la femme
	Assurer une meilleure concertation et coordination des familles d'acteurs engagées pour la promotion du genre
	Formaliser un cadre de concertation inclusif des parties prenantes de la promotion du genre et veiller à son fonctionnement avec la tenue d'une revue annuelle alimentée entre autres par un rapport de situation sur le genre
	Inclure l'ONP dans le « Cadre harmonisé de Suivi des Politiques publiques » (CASE)
	Renforcer les moyens financier et logistique de l'ONP pour améliorer son efficacité
Violences basées sur le genre	Renforcer la synergie entre les cellules genres et les unités chargées de la planification au sein des ministères
	Renforcer les mesures et actions concourant à la protection contre les VBG, au maintien et à la réussite scolaire des filles
	Renforcer le soutien aux OSC engagées dans le plaidoyer contre les VBG
	Assurer une large diffusion et partage du Protocole de Maputo (en recourant aussi aux langues nationales).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Rapport de recherche sur les VBG au Sénégal /GESTES-UGB
2. Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples (EDS MICS 2010 - 2011)
3. RGPFAE 2013,
4. EDS- MICS 2014 /ANSD
5. EDS-C 2015/ANSD
6. Rapport Enquête nationale sur la situation des Entreprises au Sénégal 2015/ ANSD
7. ESP II 2011
8. Etude diagnostique sur la scolarisation des filles / CCIEF 2011
9. JICA, (2011), Intégration du genre : un développement dynamique et inclusif, https://www.jica.go.jp/english/publications/brochures/pdf/gender_FR.pdf, date de consultation le 19/12/2016.
10. Malika, R. (2012), La question du genre dans les politiques publiques en Algérie : Emploi, Protection sociale et pauvreté, <http://theses.univ-oran1.dz/document/TH4036.pdf>, date de consultation 22/12/2016.
11. Note d'analyse du commerce extérieur /ANSD 2010
12. Projet pour booster l'alphabétisation des filles et des femmes au Sénégal, <http://www.unesco.org/new/fr/dakar/education/literacy/literacy-project-for-young-girls-and-women-in-senegal-pajef/>, date de consultation 24/12/2016.
13. Rapport sur le Développement humain 2014/PNUD
14. Rapport sur le Développement humain en Afrique 2015/ PNUD
15. Rapport annuel de contribution 2015/DAPSA
16. Rapport de contribution 2015 / MEPA
17. Rapport de contribution 2015 / MFPA
18. Rapport de contribution 2014 / DGPN
19. Rapport de contribution 2015/ MD chargé des SFD
20. Rapport national sur la situation de l'Education 2015/ME
21. Rapport sectoriel 2014/ DGES
22. Rapport d'étude portant sur l'apport de la micro finance à la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sénégalaises, Développement Consulting et Engineering Group (DCEG), non daté.

23. Rapport de présentation Budget 2017 Ministère de la Santé
24. Rapport de présentation du Décret n° 309-2011 créant l'ONP.
25. Rapport de revue annuelle conjointe du PSE 2015/ MEF
26. Rapport DPEE/ANSD
27. Rapport du Ministère du Commerce 2017/Assemblée nationale/Commission Economie
28. Rapport économique BM 2015
29. Rapport Enquête de perception de la pauvreté/ ANSD 2014
30. Rapport Etude GEEP sur les Grossesses en milieu scolaire 2013-2014
31. Sall, F.D., 2011, *Les femmes rurales à l'épreuve d'une citoyenneté foncière*, GESTE-CRDI.

Achévé d'imprimer sous les presses de :
SYNTHESIS / La Rochette
© +221 77641 68 37
Dakar (Sénégal)
2017



Observatoire national de la Parité (ONP)
Cité Keur Gorgui, immeuble Y1D, 6ème étage
Tél: +221 33 825 28 26 - www.onp.gouv.sn